

BUDGET DE DÉPENSES 2017 » 2018

CRÉDITS DES MINISTÈRES
ET ORGANISMES

BUDGET DE DÉPENSES 2017 ▶ 2018

CRÉDITS DES MINISTÈRES
ET ORGANISMES

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2018

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
aux articles 45 et 47 de la
Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par monsieur Pierre Moreau,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor

Budget de dépenses 2017-2018
Crédits des ministères et organismes

Dépôt légal – Mars 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-77911-7 (imprimé)
ISBN 978-2-550-77912-4 (en ligne)

ISSN 1498-5233 (imprimé)
ISSN 1929-1167 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du Budget de dépenses et des crédits	7
2. Contenu du volume Crédits des ministères et organismes du Budget de dépenses 2017-2018	7
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes	8
4. Termes apparaissant au Budget de dépenses 2017-2018 et modalités régissant les crédits.....	9
5. Définition des supercatégories	11
6. Définition des catégories	13

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses.....	17
Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits	18
Sommaire des crédits	19
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2018-2019.....	20
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net	21

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales et Occupation du territoire	25
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	39
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	45
Conseil exécutif	55
Culture et Communications.....	67
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.....	75
Économie, Science et Innovation.....	81
Éducation et Enseignement supérieur	91
Énergie et Ressources naturelles	107
Famille.....	113
Finances.....	123
Forêts, Faune et Parcs	129
Immigration, Diversité et Inclusion	135
Justice	139
Relations internationales et Francophonie	151
Santé et Services sociaux.....	155
Sécurité publique	167
Tourisme	177
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	181
Travail, Emploi et Solidarité sociale	187

NOTES
EXPLICATIVES

1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2017-2018 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits requis au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le fonds général du fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés au fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le volume **Crédits des ministères et organismes** présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale, mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières ainsi que les crédits déjà votés en vertu des lois sur les crédits adoptées antérieurement. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses 2017-2018.

2. CONTENU DU VOLUME CRÉDITS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU BUDGET DE DÉPENSES 2017-2018

Le volume **Crédits des ministères et organismes** présente deux sections. La première est consacrée au sommaire du budget de dépenses ainsi que des crédits des ministères et organismes et la seconde présente, pour chacun des portefeuilles ministériels, les crédits et les dépenses.

PREMIÈRE SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Cette section présente l'information budgétaire de chacun des portefeuilles ministériels incluant l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne dont l'information est contenue au volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

La section est composée de tableaux résumant, par portefeuilles et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

- Le tableau « Budget de dépenses » comparant le budget de dépenses 2017-2018 à la dépense probable 2016-2017;
- Le tableau « Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits » faisant le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
- Le tableau « Sommaire des crédits » présentant la répartition des crédits selon leur mode d'autorisation, à savoir les crédits qui seront à voter par l'Assemblée nationale, les crédits permanents ainsi que les crédits déjà votés;
- Le tableau « Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2018-2019 » présentant, par portefeuilles et par programmes, les crédits portant sur une période de plus d'un an. La ventilation par éléments de programmes et supercatégories de même que l'objet de ces crédits sont fournis à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;
- Le tableau « Programmes faisant l'objet d'un crédit au net » énumérant les programmes pour lesquels un crédit au net est prévu. À la suite de la présentation de chacun des portefeuilles concernés, les modalités d'application de chacun des crédits au net sont précisées.

DEUXIÈME SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, les budgets de dépenses et d'investissements ainsi que les crédits prévus en 2017-2018 comparés à ceux de l'exercice précédent. De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- Un tableau sommaire présentant, par programmes, la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille, en distinguant les crédits permanents et déjà votés de ceux à voter. Un tableau complémentaire ventile les budgets de dépenses et d'investissements selon les différentes supercatégories.
 - Pour chaque programme, un tableau sommaire présentant, par éléments, la conciliation entre les dépenses et les crédits, en distinguant ces crédits selon leur nature. Une courte description précisant les objets du programme est également présentée;
 - Un tableau complémentaire présentant, pour chaque élément, la ventilation par supercatégories des budgets de dépenses et d'investissements;
 - L'utilisation d'un crédit au net ainsi que d'un crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Sont également précisées, si applicables, les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions prévoyant que lorsqu'un montant est retourné à un crédit, ce dernier peut être utilisé à nouveau.
- Un tableau « Crédits de transfert » présentant, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. L'ensemble de ces dépenses est également réparti par bénéficiaires et par catégories de dépenses.

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- Un tableau « Crédit au net » indiquant, pour chaque programme pour lequel un crédit au net est prévu, les prévisions des dépenses du programme concerné et des revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
- Un tableau « Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2018-2019 » précisant, par programmes et par éléments, les crédits à voter en 2017-2018 pour des dépenses prévues en 2018-2019;
- Un tableau « Crédits affectés à un fonds spécial » précisant, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. L'ensemble de ces crédits est également réparti par catégories de dépenses.

3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES

Des modifications ont été apportées à la structure de présentation du Budget de dépenses 2017-2018 par rapport à celle en vigueur au cours de l'exercice 2016-2017, reflétant entre autres les ajustements annoncés à la composition du Conseil des ministres. Cette section décrit les principales modifications apportées aux structures de programmes par rapport à celles en vigueur au cours de l'exercice 2016-2017. Un signe (+) indique l'ajout alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'une responsabilité.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

- (-) Retrait du programme « Promotion et développement de la Capitale-Nationale » au bénéfice du portefeuille « Travail, Emploi et Solidarité sociale ».

TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

- (+) Ajout du programme « Promotion et développement de la Capitale-Nationale » en provenance du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ».

AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2017-2018 incorpore également d'autres modifications de nature administrative, des changements de dénomination ainsi que des retraits, ajouts, subdivisions ou fusions de programmes ou d'éléments de programmes à divers portefeuilles.

Le cas échéant, les données comparatives 2016-2017 ont été reclassées pour en assurer la cohérence.

4. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2017-2018 ET MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS

BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses représente la prévision de dépenses à être soumise à l'Assemblée nationale pour un exercice financier.

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres provisions ».

BUDGET D'INVESTISSEMENTS OU INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements comprend les sommes prévues pour les supercatégories « Immobilisations en ressources informationnelles », « Immobilisations tangibles » et « Prêts, placements, avances et autres ».

CRÉDITS OU CRÉDITS TOTAUX

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses ainsi que des sommes prévues au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le fonds général du fonds consolidé du revenu un montant maximal par programmes pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

CRÉDITS À VOTER

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier et qui ne sont pas pourvus par des lois déjà sanctionnées. Ainsi, les crédits permanents et les crédits déjà votés sont soustraits du total des crédits d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

L'Assemblée nationale vote les crédits par programmes de telle sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. Le Conseil du trésor est toutefois habilité à autoriser un transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille dans les limites fixées aux lois sur les crédits. Pour 2017-2018, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés pourvu que de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus de 10 % le montant du crédit voté d'un programme, déduction faite de la partie de ce crédit qui fait l'objet d'une provision, le cas échéant.

À l'intérieur d'un même programme et d'une même supercatégorie, les ministères et organismes peuvent modifier entre éléments, en cours d'exercice, la répartition de leurs crédits, à moins que celle-ci ne concerne la supercatégorie « Transfert » ou la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Les virements entre supercatégories d'un même élément ou d'un même programme ainsi que les virements en provenance ou au bénéfice de la supercatégorie « Transfert » ou de la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial » nécessitent une autorisation préalable du Conseil du trésor.

Dans la mesure où les dépenses à pourvoir sont effectuées aux mêmes fins que celles pour lesquelles une provision a été créée, les crédits affectés à une provision peuvent faire l'objet d'un transfert de crédits entre programmes ou portefeuilles après autorisation du Conseil du trésor.

Au terme de la clôture d'un exercice financier, tout solde d'un crédit alloué non entièrement utilisé après imputation des dépenses portées aux comptes de l'exercice est périmé.

CRÉDIT AU NET

La législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

Les revenus associés au crédit au net correspondent au montant de revenus minimal prévu dans les modalités d'application à partir duquel une hausse de crédit est accordée.

CRÉDITS COMPARATIFS OU CRÉDITS 2016-2017

Au total, les crédits comparatifs correspondent aux crédits inscrits au Budget de dépenses 2016-2017 ajustés des variations des crédits permanents.

Pour un portefeuille donné, les crédits comparatifs peuvent être ajustés des dépenses imprévues financées en 2016-2017 par un recours au Fonds de suppléance du Conseil du trésor mais qui, en raison de leur caractère récurrent, ont été ajoutées au Budget de dépenses 2017-2018.

De plus, les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice 2017-2018.

Dans le cas des budgets de dépenses et d'investissements, les données comparatives correspondent généralement aux données qui apparaissaient au Budget de dépenses 2016-2017, sur la base des mêmes ajustements apportés pour établir les crédits comparatifs.

CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an qui ont été votés lors d'un exercice antérieur. La Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) prévoit qu'un crédit peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

CRÉDITS PERMANENTS

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par des lois particulières et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, chacune de ces lois précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par ces lois sont payées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentés reflètent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice afin de refléter la dépense réelle.

DÉPENSE PROBABLE

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine. Elle tient compte des changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice financier 2017-2018.

DÉPENSES NE NÉCESSITANT PAS DE CRÉDIT

Les dépenses ne nécessitant pas de crédit regroupent l'amortissement ainsi que la consommation de biens et de services acquis lors d'exercices antérieurs.

Ces dépenses ne nécessitent pas de crédit puisqu'elles découlent de crédits utilisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations ainsi que de fournitures ou de services qui seront consommés au cours du présent exercice financier ou d'exercices financiers ultérieurs.

Amortissement

Les investissements en immobilisations en ressources informationnelles et en immobilisations tangibles sont capitalisés. L'amortissement correspond au montant imputé à la dépense de l'exercice découlant de la répartition du coût de l'immobilisation sur sa durée de vie utile.

Au Budget de dépenses 2017-2018, les dépenses ne nécessitant pas de crédit correspondent principalement à l'amortissement.

ÉLÉMENT

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'intervention.

PORTEFEUILLE

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

PROGRAMME

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits par les membres de l'Assemblée nationale se fait par programmes.

PROVISION

Une provision est un élément de programme pour lequel la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et selon les conditions, s'il y a lieu, prévus au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses.

5. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères et organismes pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL

Cette supercatégorie comprend les sommes allouées pour être virées à un fonds spécial par un ministère ou un organisme budgétaire en application d'une disposition législative à cet effet. Ces sommes peuvent, notamment, pourvoir aux dépenses de rémunération et de fonctionnement, ainsi qu'au coût de service de la dette d'un fonds spécial.

CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-values sur les prêts, les placements et les avances.

FONCTIONNEMENT

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, d'affectation à un fonds spécial, des créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment, le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de terrains contaminés, de même que l'amortissement des immobilisations.

IMMOBILISATIONS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Cette supercatégorie comprend les sommes directement encourues pour les immobilisations qui sont des développements informatiques ainsi que des équipements informatiques et bureautiques, soit pour leur acquisition, pour leur réalisation, laquelle comprend la conception jusqu'à l'implantation, de même que pour leur amélioration.

IMMOBILISATIONS TANGIBLES

Cette supercatégorie comprend les sommes directement encourues pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations, y compris celles relatives aux ententes de partenariat public-privé, à l'exclusion des immobilisations en ressources informationnelles.

PRÊTS, PLACEMENTS, AVANCES ET AUTRES

Cette supercatégorie comprend les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et aux entreprises du gouvernement, l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie de même que les taxes de vente payées ou à payer (TVQ, TPS/TVH) et comptabilisées lors de l'acquisition de biens et de services, de l'inscription de stocks et de paiements pour les frais payés d'avance. Elle comprend également, s'il y a lieu, des engagements concernant des années antérieures qui sont portés à la dette nette.

RÉMUNÉRATION

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers. Elle comprend également les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une fonction en relevant, le personnel qu'elle dirige, les juges et ainsi que les membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux fournis aux employés ainsi que les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

SERVICE DE LA DETTE

Cette supercatégorie comprend les intérêts du service de la dette directe, l'amortissement des escomptes et primes, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et d'autres frais associés à la gestion de la dette. Elle comprend également les intérêts sur le compte des régimes de retraite, les intérêts au titre du régime de rentes de survivants et les intérêts au titre des congés de maladie accumulés. Enfin, elle comporte les intérêts relatifs aux ententes de partenariat public-privé signées par les ministères et les organismes budgétaires.

TRANSFERT

Cette supercatégorie comprend les dépenses effectuées dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Ces dépenses ne constituent pour le gouvernement ni des acquisitions directes de biens et de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieurement comme dans le cas des prêts.

6. DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes :

CAPITAL

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour l'acquisition d'immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

FONCTIONNEMENT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour le fonctionnement, autre que pour la rémunération, d'organismes du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour le fonctionnement, autre que la rémunération, d'un fonds spécial.

INTÉRÊT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire, est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

RÉMUNÉRATION

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour la rémunération du personnel d'organismes du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Cette catégorie comprend également la rémunération des professionnels de la santé.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour la rémunération du personnel imputées sur un fonds spécial.

SUPPORT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts destinés à fournir aux bénéficiaires, un soutien financier pour des fins autres que celles mentionnées aux catégories « Transfert-rémunération », « Transfert-fonctionnement », « Transfert-capital » et « Transfert-intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations destinées à fournir, aux bénéficiaires d'un programme géré au moyen d'un fonds spécial, un soutien financier sous différentes formes mais ne constituant pas pour le gouvernement une acquisition directe de biens ou de services, un prêt ou un placement.

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	Budget de dépenses	Dépense probable ¹
	(000 \$)	
Assemblée nationale ²	137 500,7	135 603,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	103 037,6	90 879,0
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 880 213,4	1 800 212,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	876 738,8	862 089,8
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 593 468,0	1 306 897,8 ³
Conseil exécutif	425 180,5	411 762,5
Culture et Communications	689 799,7	679 123,7
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	152 820,6	146 716,5
Économie, Science et Innovation	916 235,9	911 802,9
Éducation et Enseignement supérieur	17 881 700,9	17 244 411,0
Énergie et Ressources naturelles	72 149,1	71 938,2
Famille	2 546 024,0	2 528 060,9
Finances	200 566,3	102 873,9 ³
Forêts, Faune et Parcs	465 383,2	465 089,9
Immigration, Diversité et Inclusion	305 522,2	178 062,6 ³
Justice	933 554,2	889 125,7
Relations internationales et Francophonie	106 288,2	97 073,2
Santé et Services sociaux	36 763 500,0	35 268 551,9
Sécurité publique	1 436 762,2	1 407 739,1
Tourisme	147 721,1	142 132,9
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	673 080,6	634 979,0
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 284 152,8	4 376 474,1
Dépenses de programmes	72 591 400,0	69 751 600,0
Service de la dette	7 776 455,7	7 601 547,2
Dépenses budgétaires	80 367 855,7	77 353 147,2

¹ La dépense probable inclut les redressements comptables applicables en 2017-2018, principalement pour prendre en compte les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), lequel est aboli au 1^{er} avril 2017.

² L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

³ Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2016-2017 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits

	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits totaux 2017-2018
	(000 \$)			
Assemblée nationale ¹	137 500,7	7 025,0	8 810,0	139 285,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ¹	103 037,6	2 475,0	2 695,0	103 257,6
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 880 213,4	4 714,3	4 760,0	1 880 259,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	876 738,8	16 611,3	19 065,0	879 192,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 593 468,0	3 100,0	702 980,0	2 293 348,0
Conseil exécutif	425 180,5	873,5	725,0	425 032,0
Culture et Communications	693 255,4	6 394,1	3 566,3	690 427,6
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	152 820,6	15 897,7	43 323,7	180 246,6
Économie, Science et Innovation	916 235,9	1 370,1	2 243,1	917 108,9
Éducation et Enseignement supérieur	17 881 700,9	6 286,1	144 288,0	18 019 702,8
Énergie et Ressources naturelles	72 149,1	4 705,8	6 677,7	74 121,0
Famille	2 546 024,0	11 066,2	9 334,9	2 544 292,7
Finances	7 973 566,3	(48 450,0)	1 999,3	8 024 015,6
Forêts, Faune et Parcs	465 383,2	13 968,6	27 349,8	478 764,4
Immigration, Diversité et Inclusion	305 522,2	4 045,9	10 590,7	312 067,0
Justice	933 554,2	12 754,8	20 682,4	941 481,8
Relations internationales et Francophonie	106 288,2	2 698,0	35 510,0	139 100,2
Santé et Services sociaux	36 763 500,0	1 690,0	3 774,2	36 765 584,2
Sécurité publique	1 436 762,2	21 150,1	31 802,2	1 447 414,3
Tourisme	147 721,1	-	-	147 721,1
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	673 080,6	20 172,5	57 852,5	710 760,6
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 284 152,8	1 320,9	2 456,0	4 285 287,9
Total	80 367 855,7	109 869,9	1 140 485,8	81 398 471,6

¹ L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

Sommaire des crédits

	2017-2018				2016-2017
	Crédits à voter ¹	Crédits permanents	Crédits déjà votés ²	Crédits totaux	Crédits comparatifs ³
	(000 \$)				
Assemblée nationale ⁴	-	139 285,7	-	139 285,7	137 180,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ⁴	51 096,5	52 161,1	-	103 257,6	92 258,9
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 880 259,1	-	-	1 880 259,1	1 789 718,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	879 192,5	-	-	879 192,5	866 278,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 870 355,2	422 992,8	-	2 293 348,0	1 971 396,6
Conseil exécutif	423 926,9	1 105,1	-	425 032,0	418 292,8
Culture et Communications	690 418,0	9,6	-	690 427,6	682 621,5
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	180 212,0	34,6	-	180 246,6	173 692,3
Économie, Science et Innovation	917 080,1	28,8	-	917 108,9	820 411,0
Éducation et Enseignement supérieur	16 819 605,2	1 200 097,6	-	18 019 702,8	17 308 791,3
Énergie et Ressources naturelles	74 111,4	9,6	-	74 121,0	74 630,3
Famille	2 331 073,5	219,2	213 000,0	2 544 292,7	2 537 499,0
Finances	196 513,3	7 827 502,3	-	8 024 015,6	7 802 435,6
Forêts, Faune et Parcs	453 659,8	25 104,6	-	478 764,4	475 831,1
Immigration, Diversité et Inclusion	312 057,4	9,6	-	312 067,0	299 700,9
Justice	707 048,2	234 433,6	-	941 481,8	894 605,5
Relations internationales et Francophonie	138 990,6	109,6	-	139 100,2	99 225,2
Santé et Services sociaux	21 181 800,7	15 583 783,5	-	36 765 584,2	33 800 461,7
Sécurité publique	1 419 633,1	27 781,2	-	1 447 414,3	1 387 532,5
Tourisme	147 711,5	9,6	-	147 721,1	138 004,4
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	710 726,0	34,6	-	710 760,6	681 288,2
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 279 768,0	5 519,9	-	4 285 287,9	4 269 584,9
Total	55 665 239,0	25 520 232,6	213 000,0	81 398 471,6	76 721 441,3

¹ Les crédits à voter incluent, outre les montants présentés ci-dessus, ceux portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2018-2019 apparaissant à la page suivante.

² Ce montant inclut, conformément à la Loi n° 2 sur les crédits, 2016-2017 (L.Q. 2016, chapitre 6), les crédits déjà votés pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2017-2018.

³ Afin de démontrer le niveau réel de crédits autorisés, les crédits comparatifs excluent, aux fins de ce sommaire, les redressements comptables applicables en 2017-2018, principalement pour prendre en compte les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), lequel est aboli au 1^{er} avril 2017.

⁴ L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2018-2019

	2018-2019
	(000 \$)
Famille	
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille	213 000,0
Total	213 000,0

Programmes faisant l'objet d'un crédit au net¹

	Page
Affaires municipales et Occupation du territoire	
Programme 8 - Régie du logement	34
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	42
Programme 2 - Organismes d'État	43
Énergie et Ressources naturelles	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles	109
Forêts, Faune et Parcs	
Programme 1 - Forêts	
Programme 2 - Faune et Parcs	132
Immigration, Diversité et Inclusion	
Programme 1 - Immigration, Diversité et Inclusion	137
Justice	
Programme 2 - Administration de la justice	
Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre	147
Sécurité publique	
Programme 2 - Sûreté du Québec	173
Travail, Emploi et Solidarité sociale	
Programme 3 - Administration	193

¹ Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales et Occupation du territoire

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Développement des territoires	143 643,6	-	-	143 643,6	115 887,8
2. Modernisation des infrastructures municipales	438 855,5	-	-	438 855,5	424 841,6
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	634 306,0	-	-	634 306,0	608 474,9
4. Administration générale	59 751,1	4 306,8	4 387,5	59 831,8	64 396,7
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	143 891,2	-	-	143 891,2	120 737,0
6. Commission municipale du Québec	3 417,5	7,5	22,5	3 432,5	3 429,6
7. Habitation	434 458,7	-	-	434 458,7	430 860,1
8. Régie du logement	21 889,8	400,0	350,0	21 839,8	21 091,2
	1 880 213,4	4 714,3	4 760,0	1 880 259,1	1 789 718,9
Crédits à voter				1 880 259,1	1 789 718,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	58 052,0	57 609,5
Fonctionnement	30 764,3	31 659,2
Affectation à un fonds spécial	102 339,0	102 339,0
Transfert	1 689 058,1	1 594 704,5
Total	1 880 213,4	1 786 312,2
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	510,0	295,0
Immobilisations en ressources informationnelles	4 250,0	8 329,0
Total	4 760,0	8 624,0

Programme 1

Développement des territoires

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Soutien au développement des territoires	102 339,0	-	-	102 339,0	102 339,0
2. Autres programmes d'aide financière aux territoires	41 304,6	-	-	41 304,6	13 548,8
	143 643,6	-	-	143 643,6	115 887,8
Crédit à voter				143 643,6	115 887,8

Ce programme offre un soutien financier aux organismes oeuvrant au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des territoires.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Affectation à un fonds spécial	102 339,0	-		102 339,0	102 339,0
Transfert	-	41 304,6		41 304,6	13 548,8
	102 339,0	41 304,6		143 643,6	115 887,8

Programme 2

Modernisation des infrastructures municipales

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Programmes d'aide financière en lien avec le Plan québécois des infrastructures	320 129,2	-	-	320 129,2	298 819,4
2. Autres programmes d'aide financière aux infrastructures municipales	118 726,3	-	-	118 726,3	126 022,2
	<u>438 855,5</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>438 855,5</u>	<u>424 841,6</u>
Crédit à voter				438 855,5	424 841,6

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable, d'assainissement des eaux usées ou des infrastructures collectives.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	3 929,1	83,6		4 012,7	4 012,7
Fonctionnement	460,2	9,8		470,0	470,0
Transfert	<u>315 739,9</u>	<u>118 632,9</u>		<u>434 372,8</u>	<u>420 358,9</u>
	<u>320 129,2</u>	<u>118 726,3</u>		<u>438 855,5</u>	<u>424 841,6</u>

Programme 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Compensations tenant lieu de taxes	517 722,1	-	-	517 722,1	491 436,5
2. Aide financière aux municipalités	10 759,2	-	-	10 759,2	11 213,7
3. Mesures financières du partenariat fiscal	105 824,7	-	-	105 824,7	105 824,7
	634 306,0	-	-	634 306,0	608 474,9
Crédit à voter				634 306,0	608 474,9

Ce programme englobe des mesures de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux ainsi que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Il permet d'accorder diverses aides financières au milieu municipal et soutient les mesures prévues à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Transfert	517 722,1	10 759,2	105 824,7	634 306,0	608 474,9
	517 722,1	10 759,2	105 824,7	634 306,0	608 474,9

Programme 4

Administration générale

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Direction	3 488,0	-	-	3 488,0	3 488,0
2. Gestion	56 263,1	4 306,8	4 387,5	56 343,8	60 908,7
	59 751,1	4 306,8	4 387,5	59 831,8	64 396,7
Crédit à voter				59 831,8	64 396,7

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en oeuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement régional ainsi que le traitement des plaintes. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	2 123,3	32 985,3		35 108,6	35 108,6
Fonctionnement	639,9	23 277,8		23 917,7	25 225,2
Transfert	724,8	-		724,8	724,8
	3 488,0	56 263,1		59 751,1	61 058,6
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	-	395,0		395,0	180,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	3 992,5		3 992,5	7 964,9
	-	4 387,5		4 387,5	8 144,9

Programme 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Secrétariat à la région métropolitaine	143 891,2	-	-	143 891,2	120 737,0
Crédit à voter				143 891,2	120 737,0

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Transfert	143 891,2		143 891,2	120 737,0
	143 891,2		143 891,2	120 737,0

Programme 6

Commission municipale du Québec

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Commission municipale du Québec	3 417,5	7,5	22,5	3 432,5	3 429,6
Crédit à voter				3 432,5	3 429,6

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'enquête sur un manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité, de promotion de bonnes pratiques d'éthique et de déontologie, de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes, d'avis de conformité, de médiation et d'arbitrage, de tutelle, d'administration provisoire, d'enquête publique, d'organisation territoriale et de fixation de tarifs.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Rémunération	2 640,3		2 640,3	2 640,3
Fonctionnement	777,2		777,2	750,7
	<u>3 417,5</u>		3 417,5	3 391,0
Budget d'investissements				
Immobilisations tangibles	15,0		15,0	15,0
Immobilisations en ressources informationnelles	7,5		7,5	34,1
	<u>22,5</u>		22,5	49,1

Programme 7

Habitation

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Société d'habitation du Québec	434 458,7	-	-	434 458,7	430 860,1
Crédit à voter				434 458,7	430 860,1

Ce programme vise à faciliter l'accès des citoyens du Québec à des conditions adéquates de logement, à favoriser l'amélioration de l'habitat, l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité et à soutenir l'amélioration en continu de l'habitation au Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Transfert	434 458,7		434 458,7	430 860,1
	434 458,7		434 458,7	430 860,1

Programme 8

Régie du logement

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Régie du logement	21 889,8	400,0	350,0	21 839,8	21 091,2
Crédit à voter¹				21 839,8	21 091,2

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un logement, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

¹ Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Rémunération	16 290,4		16 290,4	15 847,9
Fonctionnement	5 599,4		5 599,4	5 213,3
	<u>21 889,8</u>		21 889,8	21 061,2
Budget d'investissements				
Immobilisations tangibles	100,0		100,0	100,0
Immobilisations en ressources informationnelles	250,0		250,0	330,0
	<u>350,0</u>		350,0	430,0

Crédit au net

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 8 - Régie du logement		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	21 489,8	20 661,2
Moins : Revenus associés au crédit au net	2 600,0	2 600,0
Crédit au net	18 889,8	18 061,2

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à décider des litiges, à informer les locataires et les locateurs de leurs droits et obligations découlant du bail et à favoriser la conciliation entre ceux-ci. Les revenus associés à ce crédit proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Lorsque ces revenus dépassent 2 600 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des territoires		
Fonds de développement des territoires	102 339,0	102 339,0
Total	102 339,0	102 339,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Support	102 339,0	102 339,0
Total	102 339,0	102 339,0

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des territoires		
Communautés rurales branchées	3 276,9	4 028,5
Fonds conjoncturel de développement	3 217,0	3 217,0
Fonds d'appui au rayonnement des régions	30 000,0	-
Villages branchés du Québec	4 310,7	5 803,3
Autres crédits de transfert	500,0	500,0
Total du programme 1	41 304,6	13 548,8
Programme 2 - Modernisation des infrastructures municipales		
Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées	5 740,0	-
Infrastructures municipales en milieu nordique	19 489,0	17 770,2
Infrastructures Québec-Municipalités	140 830,2	137 773,3
Parachèvement des programmes en infrastructures municipales	99 103,9	108 028,6
Programmes de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	60 061,4	48 389,8
Programmes des Fonds Chantiers Canada-Québec	59 509,2	58 667,9
Programmes issus du Plan d'action économique du Canada	49 599,1	49 599,1
Autres crédits de transfert	40,0	130,0
Total du programme 2	434 372,8	420 358,9
Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités		
Aide aux municipalités reconstituées	578,3	573,7
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	484 127,3	458 216,4
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux et des organisations internationales	33 594,8	33 220,1
Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James	1 221,1	1 521,1
Mesures financières du partenariat fiscal	105 824,7	105 824,7
Mise en oeuvre du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec	420,0	2 500,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec	1 598,0	1 565,1
Autres crédits de transfert	6 941,8	5 053,8
Total du programme 3	634 306,0	608 474,9
Programme 4 - Administration générale		
Autres crédits de transfert	724,8	724,8
Programme 5 - Promotion et développement de la région métropolitaine		
Entente-cadre pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole	83 000,0	49 000,0
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	17 000,0	17 000,0
Mise en oeuvre du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal	-	9 873,2
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	23 491,2	23 163,8
Soutien aux célébrations du 375e anniversaire de Montréal	20 400,0	21 700,0
Total du programme 5	143 891,2	120 737,0

Crédits de transfert (suite)

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 7 - Habitation		
Aide à l'amélioration de l'habitat	38 026,0	4 243,0
Aide au logement social, communautaire et abordable	361 470,2	389 895,0
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	465,0	465,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	34 497,5	36 257,1
Total du programme 7	434 458,7	430 860,1
Total	1 689 058,1	1 594 704,5

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	11 953,6	4 286,9
Entreprises et organismes d'État	34 497,5	36 257,1
Institutions d'enseignement	5 180,5	5 266,3
Municipalités	1 308 098,5	1 228 853,8
Organismes à but non lucratif	163 048,0	178 073,4
Personnes	166 280,0	141 967,0
Total	1 689 058,1	1 594 704,5

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	25 003,8	24 443,8
Fonctionnement	8 553,7	8 270,3
Capital	598 771,0	548 225,2
Intérêt	209 358,9	207 340,0
Support	847 370,7	806 425,2
Total	1 689 058,1	1 594 704,5

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	432 798,5	16 238,5	18 554,4	435 114,4	415 030,6
2. Organismes d'État	443 940,3	372,8	510,6	444 078,1	451 247,9
	876 738,8	16 611,3	19 065,0	879 192,5	866 278,5
Crédits à voter				879 192,5	866 278,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	112 371,6	111 940,3
Fonctionnement	67 411,6	66 787,1
Transfert	696 955,6	682 552,8
Total	876 738,8	861 280,2
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	11 205,0	11 355,6
Immobilisations en ressources informationnelles	7 360,0	9 754,0
Prêts, placements, avances et autres	500,0	500,0
Total	19 065,0	21 609,6

Programme 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, de pêche et aquacoles	294 540,1	-	-	294 540,1	272 141,6
2. Institut de technologie agroalimentaire	19 757,2	-	-	19 757,2	20 045,6
3. Santé animale et inspection des aliments	52 657,9	-	-	52 657,9	52 759,7
4. Direction et services à la gestion	65 843,3	16 238,5	18 554,4	68 159,2	70 083,7
	432 798,5	16 238,5	18 554,4	435 114,4	415 030,6
Crédit à voter¹				435 114,4	415 030,6

Ce programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes dans ces domaines et à assurer la sécurité des aliments.

¹ Comportant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)			
Rémunération	42 578,6	15 198,6	19 579,2	24 653,0	102 009,4	101 578,1
Fonctionnement	7 444,3	1 669,7	14 146,4	41 190,3	64 450,7	63 920,7
Transfert	244 517,2	2 888,9	18 932,3	-	266 338,4	244 692,6
	294 540,1	19 757,2	52 657,9	65 843,3	432 798,5	410 191,4
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	-	-	-	11 054,4	11 054,4	11 205,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-	7 000,0	7 000,0	9 372,7
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	500,0	500,0	500,0
	-	-	-	18 554,4	18 554,4	21 077,7

Programme 2

Organismes d'État

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. La Financière agricole du Québec	430 617,2	-	-	430 617,2	437 860,2
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 435,2	327,8	300,0	9 407,4	9 389,8
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 887,9	45,0	210,6	4 053,5	3 997,9
	<u>443 940,3</u>	<u>372,8</u>	<u>510,6</u>	<u>444 078,1</u>	<u>451 247,9</u>
Crédit à voter¹				444 078,1	451 247,9

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

¹ Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	-	7 161,2	3 201,0	10 362,2	10 362,2
Fonctionnement	-	2 274,0	686,9	2 960,9	2 866,4
Transfert	<u>430 617,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>430 617,2</u>	<u>437 860,2</u>
	<u>430 617,2</u>	<u>9 435,2</u>	<u>3 887,9</u>	<u>443 940,3</u>	<u>451 088,8</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	-	-	150,6	150,6	150,6
Immobilisations en ressources informationnelles	-	300,0	60,0	360,0	381,3
	<u>-</u>	<u>300,0</u>	<u>210,6</u>	<u>510,6</u>	<u>531,9</u>

Crédit au net

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	416 560,0	393 952,9
Moins : Revenus associés au crédit au net	7 910,0	7 910,0
Crédit au net	408 650,0	386 042,9

Ce crédit au net vise les activités du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection, de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales, de l'Institut de technologie agroalimentaire et de Santé animale et d'inspection des aliments.

- Laboratoire de diagnostics en phytoprotection

Ce crédit au net concerne les activités du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification pour l'analyse des échantillons de végétaux et d'insectes.

Lorsque ces revenus dépassent 10 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ce crédit au net concerne les activités de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification aux usagers de la fabrique à glace aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que des frais ou droits exigibles lors de la délivrance, le renouvellement ou la cessation des permis de pêche commerciale et d'aquaculture.

Le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus.

- Institut de technologie agroalimentaire

Ce crédit au net concerne les activités de l'Institut de technologie agroalimentaire. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la vente de divers biens et services offerts aux étudiants ainsi qu'aux clientèles externes par les établissements d'enseignement de La Pocatière et de St-Hyacinthe.

Le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus.

- Santé animale et inspection des aliments

Ce crédit au net concerne les activités de Santé animale et inspection des aliments. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des produits et services d'inspection, d'expertises et d'analyses alimentaires, et de l'émission de permis. Ils proviennent également des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale.

Lorsque les revenus des activités de Santé animale et d'inspection des aliments dépassent 7 500 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant. De plus, lorsque les revenus du Laboratoire de pathologie animale dépassent 400 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédit au net (suite)

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Organismes d'État		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	443 567,5	450 716,0
Moins : Revenus associés au crédit au net	770,0	770,0
Crédit au net	442 797,5	449 946,0

Ce crédit au net vise les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des tarifs pour le traitement des demandes, des déclarations, des attestations et des permis.

Lorsque ces revenus dépassent 700 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des services offerts par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi que des tarifs pour les affaires entendues en séance publique, l'homologation de convention et l'approbation de règlement.

Lorsque ces revenus dépassent 70 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Aide à la recherche et au transfert technologique	18 124,6	18 124,6
Amélioration de la santé animale	15 132,3	15 132,3
Appui à la formation	6 228,9	5 893,9
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	12 003,0	10 503,0
Appui au développement en région	23 887,7	14 754,0
Appui au secteur de la transformation	4 093,6	6 193,6
Prime-Vert	27 476,2	27 476,2
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	158 613,3	145 536,2
Traçabilité des aliments	200,0	500,0
Autres crédits de transfert	578,8	578,8
Total du programme 1	266 338,4	244 692,6
Programme 2 - Organismes d'État		
La Financière agricole du Québec	430 617,2	437 860,2
Total	696 955,6	682 552,8

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	590 014,3	576 110,3
Entreprises et organismes d'État	41 363,3	41 106,3
Institutions d'enseignement	9 332,9	8 420,0
Municipalités	628,2	630,4
Organismes à but non lucratif	55 616,9	56 285,8
Total	696 955,6	682 552,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	34 346,0	34 346,0
Fonctionnement	7 017,3	6 760,3
Capital	10 773,3	3 839,1
Intérêt	60,9	69,9
Support	644 758,1	637 537,5
Total	696 955,6	682 552,8

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Soutien au Conseil du trésor	73 829,8	3 000,0	2 490,0	73 319,8	74 177,3
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	215 227,5	-	110,0	215 337,5	197 798,2
3. Commission de la fonction publique	4 334,2	100,0	380,0	4 614,2	4 215,3
4. Régimes de retraite et d'assurances	420 727,7	-	-	420 727,7	478 151,1
5. Fonds de suppléance	879 348,8	-	700 000,0	1 579 348,8	1 217 054,7
	1 593 468,0	3 100,0	702 980,0	2 293 348,0	1 971 396,6
Moins :					
Crédits permanents				422 992,8	473 716,2
Crédits à voter				1 870 355,2	1 497 680,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	522 757,0	574 161,6
Fonctionnement	1 025 322,2	772 034,0
Affectation à un fonds spécial	4 625,0	3 159,3
Transfert	40 763,8	44 398,4
Total	1 593 468,0	1 393 753,3
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	400,0	400,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 455,0	3 412,5
Prêts, placements, avances et autres	700 125,0	576 930,8
Total	702 980,0	580 743,3

Programme 1

Soutien au Conseil du trésor

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Direction et administration	31 934,7	3 000,0	2 490,0	31 424,7	32 025,2
2. Gouvernance en gestion des ressources humaines	16 910,2	-	-	16 910,2	17 171,3
3. Gouvernance en gestion des ressources budgétaires et d'infrastructures	12 665,3	-	-	12 665,3	12 356,1
4. Gouvernance en gestion des ressources informationnelles	7 416,8	-	-	7 416,8	7 622,9
5. Gouvernance en gestion des marchés publics	4 902,8	-	-	4 902,8	5 001,8
	73 829,8	3 000,0	2 490,0	73 319,8	74 177,3
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18) Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				73 310,2	74 167,7

Ce programme vise à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, il encadre la gestion des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services gouvernementaux.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)				
Rémunération	16 849,2	13 761,5	11 286,5	6 271,1	4 739,9	52 908,2	51 941,5
Fonctionnement	14 882,2	3 148,7	1 378,8	1 145,7	162,9	20 718,3	21 495,0
Transfert	203,3	-	-	-	-	203,3	203,3
	31 934,7	16 910,2	12 665,3	7 416,8	4 902,8	73 829,8	73 639,8
Budget d'investissements							
Immobilisations en ressources informationnelles	2 375,0	-	-	-	-	2 375,0	3 412,5
Prêts, placements, avances et autres	115,0	-	-	-	-	115,0	125,0
	2 490,0	-	-	-	-	2 490,0	3 537,5

Programme 2

Soutien aux fonctions gouvernementales

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Financement des services gouvernementaux	130 831,4	-	-	130 831,4	127 729,6
2. Financement de certains sinistres	4 625,0	-	-	4 625,0	3 159,3
3. Financement des activités gouvernementales de recherche, d'examen ou d'enquête	11 100,0	-	10,0	11 110,0	-
4. Financement des conditions de travail	68 671,1	-	-	68 671,1	66 809,3
5. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes ¹	-	-	100,0	100,0	100,0
	215 227,5	-	110,0	215 337,5	197 798,2
Moins : Crédits permanents Loi sur les commissions d'enquête, (RLRQ, chapitre C-37) Élément 3				6 700,0	-
Crédit à voter				208 637,5	197 798,2

Ce programme vise à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'aux organismes publics.

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)				
Rémunération	-	-	2 500,0	68 671,1	-	71 171,1	66 809,3
Fonctionnement	115 806,4	-	8 600,0	-	-	124 406,4	109 496,6
Affectation à un fonds spécial	-	4 625,0	-	-	-	4 625,0	3 159,3
Transfert	15 025,0	-	-	-	-	15 025,0	18 233,0
	130 831,4	4 625,0	11 100,0	68 671,1	-	215 227,5	197 698,2
Budget d'investissements							
Immobilisations tangibles	-	-	-	-	100,0	100,0	100,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	10,0	-	-	10,0	-
	-	-	10,0	-	100,0	110,0	100,0

Programme 3

Commission de la fonction publique

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Commission de la fonction publique	4 334,2	100,0	380,0	4 614,2	4 215,3
Crédit à voter				4 614,2	4 215,3

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et d'en faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Rémunération	3 485,5		3 485,5	3 221,8
Fonctionnement	848,7		848,7	793,5
	<u>4 334,2</u>		4 334,2	4 015,3
Budget d'investissements				
Immobilisations tangibles	300,0		300,0	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	80,0		80,0	-
	<u>380,0</u>		380,0	300,0

Programme 4

Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
(000 \$)					
1. Régime de retraite des fonctionnaires	25 750,0	-	-	25 750,0	30 554,3
2. Régime de retraite de certains enseignants	22 160,0	-	-	22 160,0	22 586,6
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	167 561,8	-	-	167 561,8	178 681,6
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 456,5	-	-	4 456,5	4 456,5
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	21 075,0	-	-	21 075,0	20 962,0
6. Régime de retraite des juges	24 936,0	-	-	24 936,0	21 813,2
Suite à la page suivante					

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
(000 \$)							
Rémunération	25 750,0	-	167 561,8	1 081,0	21 075,0	24 936,0	240 403,8
Transfert	-	22 160,0	-	3 375,5	-	-	25 535,5
	25 750,0	22 160,0	167 561,8	4 456,5	21 075,0	24 936,0	265 939,3

Programme 4 (suite)

Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	44 338,0	-	-	44 338,0	44 547,4
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	110 450,4	-	-	110 450,4	154 549,5
	420 727,7	-	-	420 727,7	478 151,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (RLRQ, chapitre R-12)					
Élément 1				25 750,0	30 554,3
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (RLRQ, chapitre R-9.1)					
Élément 2				22 160,0	22 586,6
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (RLRQ, chapitre R-10)					
Élément 3				167 561,8	178 681,6
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (L.Q. 1970, chapitre 6)					
Élément 4				12,0	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (RLRQ, chapitre R-9.2)					
Élément 5				21 075,0	20 962,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (RLRQ, chapitre T-16)					
Élément 6				24 936,0	21 813,2
Loi sur la police, (RLRQ, chapitre P-13.1)					
Élément 7				44 338,0	44 547,4
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (RLRQ, chapitre R-12.1)					
Élément 8				110 450,4	154 549,5
Crédit à voter				4 444,5	4 444,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	240 403,8	44 338,0	110 450,4	395 192,2	452 189,0
Transfert	25 535,5	-	-	25 535,5	25 962,1
	265 939,3	44 338,0	110 450,4	420 727,7	478 151,1

Programme 5

Fonds de suppléance

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes ¹	879 348,8	-	-	879 348,8	640 248,9
2. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice financier	-	-	300 000,0	300 000,0	300 000,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, au financement des besoins en investissements ¹	-	-	400 000,0	400 000,0	276 805,8
	879 348,8	-	700 000,0	1 579 348,8	1 217 054,7
Crédit à voter				1 579 348,8	1 217 054,7

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux, aux dépenses prévues mais non ventilées dans les portefeuilles ministériels ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Fonctionnement	879 348,8	-	-	879 348,8	640 248,9
	879 348,8	-	-	879 348,8	640 248,9
Budget d'investissements					
Prêts, placements, avances et autres	-	300 000,0	400 000,0	700 000,0	576 805,8
	-	300 000,0	400 000,0	700 000,0	576 805,8

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Soutien aux fonctions gouvernementales		
Fonds relatif à certains sinistres	4 625,0	3 159,3
Total	4 625,0	3 159,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Capital	3 600,0	2 189,2
Intérêt	1 025,0	970,1
Total	4 625,0	3 159,3

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Soutien au Conseil du trésor		
Autres crédits de transfert	203,3	203,3
Programme 2 - Soutien aux fonctions gouvernementales		
Autres crédits de transfert	15 025,0	18 233,0
Programme 4 - Régimes de retraite et d'assurances		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 375,5	3 375,5
Régime de retraite de certains enseignants	22 160,0	22 586,6
Total du programme 4	25 535,5	25 962,1
Total	40 763,8	44 398,4

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	15 025,0	18 233,0
Établissements de santé et de services sociaux	1 808,5	1 808,5
Institutions d'enseignement	23 727,0	24 153,6
Organismes à but non lucratif	203,3	203,3
Total	40 763,8	44 398,4

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	25 535,5	25 962,1
Fonctionnement	15 025,0	18 233,0
Support	203,3	203,3
Total	40 763,8	44 398,4

Conseil exécutif

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	-	-	758,4	758,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	93 045,7	617,9	536,2	92 964,0	89 710,5
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	12 589,4	100,6	103,0	12 591,8	12 772,9
4. Affaires autochtones	269 255,8	-	-	269 255,8	266 288,1
5. Jeunesse	39 347,4	-	-	39 347,4	38 646,5
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	8 844,7	155,0	85,8	8 775,5	8 777,3
7. Affaires maritimes	1 339,1	-	-	1 339,1	1 339,1
	425 180,5	873,5	725,0	425 032,0	418 292,8
Moins : Crédits permanents				1 105,1	1 105,1
Crédits à voter				423 926,9	417 187,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	96 530,2	95 731,7
Fonctionnement	24 551,3	22 405,3
Transfert	303 099,0	299 256,0
Créances douteuses et autres provisions	1 000,0	1 000,0
Total	425 180,5	418 393,0
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	129,7	129,7
Immobilisations en ressources informationnelles	488,8	537,1
Prêts, placements, avances et autres	106,5	106,5
Total	725,0	773,3

Programme 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	-	-	758,4	758,4
Crédit à voter				758,4	758,4

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Rémunération	643,8		643,8	643,8
Fonctionnement	114,6		114,6	114,6
	758,4		758,4	758,4

Programme 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Cabinet du premier ministre	5 036,1	-	-	5 036,1	5 036,1
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	9 884,3	-	-	9 884,3	9 884,3
3. Direction générale de la gouvernance et de l'administration	24 459,7	617,9	536,2	24 378,0	24 903,3
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	1 066,7	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	47 178,6	-	-	47 178,6	46 099,8

Suite à la page suivante

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
	(000 \$)					
Rémunération	3 913,4	8 556,9	15 882,2	1 066,7	46 335,9	75 755,1
Fonctionnement	643,2	1 162,4	8 577,5	-	842,7	11 225,8
Transfert	479,5	165,0	-	-	-	644,5
	5 036,1	9 884,3	24 459,7	1 066,7	47 178,6	87 625,4
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	-	-	64,7	-	-	64,7
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	465,0	-	-	465,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	536,2	-	-	536,2

Programme 2 (suite)

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales ¹	5 420,3	-	-	5 420,3	2 720,3
	93 045,7	617,9	536,2	92 964,0	89 710,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Élément 4				1 066,7	1 066,7
Crédit à voter				91 887,7	88 634,2

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	75 755,1	-		75 755,1	75 166,6
Fonctionnement	11 225,8	5 420,3		16 646,1	13 946,1
Transfert	644,5	-		644,5	644,5
	87 625,4	5 420,3		93 045,7	89 757,2
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	64,7	-		64,7	64,7
Immobilisations en ressources informationnelles	465,0	-		465,0	500,0
Prêts, placements, avances et autres	6,5	-		6,5	6,5
	536,2	-		536,2	571,2

Programme 3

Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Cabinet du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne	880,0	-	-	880,0	880,0
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	5 087,0	100,6	103,0	5 089,4	5 166,6
3. Représentation du Québec au Canada	1 474,5	-	-	1 474,5	1 474,5
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	5 147,9	-	-	5 147,9	5 251,8
	12 589,4	100,6	103,0	12 591,8	12 772,9
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18) Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				12 582,2	12 763,3

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)					
Rémunération	530,0	3 520,0	975,5	809,5	5 835,0	5 625,0
Fonctionnement	295,4	1 217,0	499,0	108,0	2 119,4	2 527,2
Transfert	54,6	350,0	-	4 230,4	4 635,0	4 618,3
	880,0	5 087,0	1 474,5	5 147,9	12 589,4	12 770,5
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	-	3,0	-	-	3,0	3,0
Prêts, placements, avances et autres	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	-	103,0	-	-	103,0	103,0

Programme 4

Affaires autochtones

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones	898,1	-	-	898,1	898,1
2. Secrétariat aux affaires autochtones	268 357,7	-	-	268 357,7	265 390,0
	269 255,8	-	-	269 255,8	266 288,1
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18) Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				269 246,2	266 278,5

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	580,0	3 843,2		4 423,2	4 423,2
Fonctionnement	263,6	2 497,8		2 761,4	2 720,0
Transfert	54,5	261 016,7		261 071,2	258 144,9
Créances douteuses et autres provisions	-	1 000,0		1 000,0	1 000,0
	898,1	268 357,7		269 255,8	266 288,1

Programme 5

Jeunesse

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Secrétariat à la jeunesse	39 347,4	-	-	39 347,4	38 646,5
Crédit à voter				39 347,4	38 646,5

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de jeunesse et à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment par la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Rémunération	1 873,4		1 873,4	1 873,4
Fonctionnement	780,3		780,3	979,4
Transfert	36 693,7		36 693,7	35 793,7
	39 347,4		39 347,4	38 646,5

Programme 6

Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Cabinet de la ministre responsable de l'accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques	814,2	-	-	814,2	814,2
2. Commission d'accès à l'information	5 991,2	155,0	85,8	5 922,0	5 923,8
3. Réforme des institutions démocratiques	1 240,5	-	-	1 240,5	1 240,5
4. Accès à l'information et protection des renseignements personnels	798,8	-	-	798,8	798,8
	8 844,7	155,0	85,8	8 775,5	8 777,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				8 765,9	8 767,7

Ce programme vise à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales, en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, d'assurer un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)					
Rémunération	500,0	4 854,9	919,8	635,9	6 910,6	6 910,6
Fonctionnement	259,6	1 136,3	320,7	162,9	1 879,5	1 868,0
Transfert	54,6	-	-	-	54,6	54,6
	814,2	5 991,2	1 240,5	798,8	8 844,7	8 833,2
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	-	62,0	-	-	62,0	62,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	23,8	-	-	23,8	37,1
	-	85,8	-	-	85,8	99,1

Programme 7

Affaires maritimes

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Secrétariat aux affaires maritimes	1 339,1	-	-	1 339,1	1 339,1
Crédit à voter				1 339,1	1 339,1

Ce programme vise à assurer la coordination des actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de la mise en oeuvre de la Stratégie maritime du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Rémunération	1 089,1		1 089,1	1 089,1
Fonctionnement	250,0		250,0	250,0
	1 339,1		1 339,1	1 339,1

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif		
Autres crédits de transfert	644,5	644,5
Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes		
Appui à la francophonie canadienne	1 133,5	1 133,5
Centre de la francophonie des Amériques	2 092,6	2 075,9
Coopération intergouvernementale	1 004,3	1 004,3
Soutien à la recherche	350,0	350,0
Autres crédits de transfert	54,6	54,6
Total du programme 3	4 635,0	4 618,3
Programme 4 - Affaires autochtones		
Entente avec la nation naskapie	2 185,9	2 318,6
Entente avec les Inuits (Sanarrutik)	22 389,4	22 891,7
Entente sur la gouvernance crie (Eeyou Istchee)	5 000,0	6 250,0
Ententes avec la nation crie	123 713,2	118 400,1
Financement global de l'Administration régionale Kativik	66 431,4	67 972,6
Financement global des villages nordiques	16 642,2	16 887,5
Fonds de développement pour les autochtones	986,7	1 277,0
Fonds d'initiatives autochtones	21 242,9	20 042,9
Programme d'aide aux Autochtones en milieu urbain	1 075,0	700,0
Projets ponctuels autochtones	1 350,0	1 350,0
Autres crédits de transfert	54,5	54,5
Total du programme 4	261 071,2	258 144,9
Programme 5 - Jeunesse		
Stratégie d'action jeunesse et autres crédits de transfert	36 693,7	35 793,7
Programme 6 - Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques		
Autres crédits de transfert	54,6	54,6
Total	303 099,0	299 256,0

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	8 489,1	8 502,4
Entreprises et organismes d'État	2 092,6	2 080,9
Établissements de santé et de services sociaux	-	209,1
Institutions d'enseignement	512,6	667,8
Municipalités	227 639,8	233 822,9
Organismes à but non lucratif	64 198,3	53 747,6
Personnes	166,6	225,3
Total	303 099,0	299 256,0

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Fonctionnement	2 092,6	2 075,9
Capital	11 735,1	12 025,4
Intérêt	1 741,9	1 741,9
Support	287 529,4	283 412,8
Total	303 099,0	299 256,0

Culture et Communications

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	61 040,5	6 165,1	3 412,3	58 287,7	56 380,5
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	602 551,6	-	-	602 551,6	596 951,4
3. Charte de la langue française	29 663,3	229,0	154,0	29 588,3	29 289,6
	693 255,4	6 394,1	3 566,3	690 427,6	682 621,5
Moins : Crédits permanents				9,6	9,6
Crédits à voter				690 418,0	682 611,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	46 185,5	44 086,6
Fonctionnement	34 029,3	32 460,3
Transfert	609 584,9	603 984,7
Sous-total	689 799,7	680 531,6
Service de la dette	3 455,7	3 547,2
Total	693 255,4	684 078,8
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	1 042,3	542,3
Immobilisations en ressources informationnelles	2 524,0	4 202,5
Total	3 566,3	4 744,8

Programme 1

Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Gestion interne et soutien	58 185,4	6 125,1	3 376,5	55 436,8	53 577,9
2. Centre de conservation du Québec	2 316,2	40,0	35,8	2 312,0	2 263,7
3. Conseil du patrimoine culturel du Québec	538,9	-	-	538,9	538,9
	61 040,5	6 165,1	3 412,3	58 287,7	56 380,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				58 278,1	56 370,9

Ce programme vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion et au classement des films présentés au Québec par des distributeurs qui en détiennent les droits et à faire connaître ce classement au public. Ce programme a également pour but d'assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Enfin, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, ce programme permet de fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	26 798,5	1 338,6	403,7	28 540,8	26 441,9
Fonctionnement	27 931,2	977,6	135,2	29 044,0	27 823,7
Service de la dette	3 455,7	-	-	3 455,7	3 547,2
	58 185,4	2 316,2	538,9	61 040,5	57 812,8
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	1 001,5	35,8	-	1 037,3	537,3
Immobilisations en ressources informationnelles	2 375,0	-	-	2 375,0	4 003,5
	3 376,5	35,8	-	3 412,3	4 540,8

Programme 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
(000 \$)					
1. Action culturelle et communications	186 514,0	-	-	186 514,0	167 459,5
2. Musées nationaux	72 474,6	-	-	72 474,6	74 334,4
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	18 521,8	-	-	18 521,8	22 202,1
4. Société de développement des entreprises culturelles	57 583,7	-	-	57 583,7	59 935,7
5. Société de télédiffusion du Québec	58 785,3	-	-	58 785,3	59 553,5
6. Conseil des arts et des lettres du Québec	109 014,4	-	-	109 014,4	110 060,6

Suite à la page suivante

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
(000 \$)							
Transfert	186 514,0	72 474,6	18 521,8	57 583,7	58 785,3	109 014,4	502 893,8
	186 514,0	72 474,6	18 521,8	57 583,7	58 785,3	109 014,4	502 893,8

Programme 2 (suite)
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
7. Bibliothèque et Archives nationales du Québec	70 552,7	-	-	70 552,7	73 271,2
8. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29 105,1	-	-	29 105,1	30 134,4
	602 551,6	-	-	602 551,6	596 951,4
Crédit à voter				602 551,6	596 951,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Transfert	502 893,8	70 552,7	29 105,1	602 551,6	596 951,4
	502 893,8	70 552,7	29 105,1	602 551,6	596 951,4

Programme 3

Charte de la langue française

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Coordination de la politique linguistique	3 578,0	-	-	3 578,0	3 578,0
2. Office québécois de la langue française	24 271,1	215,0	145,0	24 201,1	23 909,0
3. Conseil supérieur de la langue française	1 184,8	14,0	9,0	1 179,8	1 173,2
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française ¹	629,4	-	-	629,4	629,4
	29 663,3	229,0	154,0	29 588,3	29 289,6
Crédit à voter				29 588,3	29 289,6

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)			
Rémunération	-	16 870,9	773,8	-	17 644,7	17 644,7
Fonctionnement	-	4 321,4	394,5	269,4	4 985,3	4 636,6
Transfert	3 578,0	3 078,8	16,5	360,0	7 033,3	7 033,3
	3 578,0	24 271,1	1 184,8	629,4	29 663,3	29 314,6
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	-	5,0	-	-	5,0	5,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	140,0	9,0	-	149,0	199,0
	-	145,0	9,0	-	154,0	204,0

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État		
Aide au fonctionnement	43 498,6	45 998,6
Aide aux immobilisations	120 234,3	104 524,3
Aide aux initiatives de partenariat	9 256,2	9 256,2
Aide aux projets	7 710,9	2 659,3
Autres interventions particulières en culture et en communications	5 814,0	5 021,1
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - fonctionnement	69 548,4	72 266,9
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - programmes d'aide	1 004,3	1 004,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	6 484,8	6 531,0
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	102 529,6	103 529,6
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29 105,1	30 134,4
Musée d'Art contemporain de Montréal	9 237,5	9 151,4
Musée de la Civilisation	25 626,0	25 785,3
Musée des beaux-arts de Montréal	13 696,3	17 158,0
Musée national des beaux-arts du Québec	23 914,8	22 239,7
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	7 386,0	7 238,0
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	50 197,7	52 697,7
Société de la Place des Arts de Montréal	12 273,2	16 176,4
Société de télédiffusion du Québec	58 785,3	59 553,5
Société du Grand Théâtre de Québec	6 248,6	6 025,7
Total du programme 2	602 551,6	596 951,4
Programme 3 - Charte de la langue française		
Promotion et diffusion de la langue française	4 016,8	3 741,8
Réussir ensemble en français	3 000,0	3 225,0
Autres crédits de transfert	16,5	66,5
Total du programme 3	7 033,3	7 033,3
Total	609 584,9	603 984,7

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	42 839,1	46 193,3
Entreprises et organismes d'État	248 784,7	255 277,3
Institutions d'enseignement	3 517,7	1 185,1
Municipalités	75 716,5	66 264,6
Organismes à but non lucratif	225 416,8	221 569,2
Personnes	13 310,1	13 495,2
Total	609 584,9	603 984,7

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	89 553,1	91 050,0
Fonctionnement	88 384,9	91 888,3
Capital	144 410,9	135 433,7
Intérêt	46 943,4	43 418,2
Support	240 292,6	242 194,5
Total	609 584,9	603 984,7

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Protection de l'environnement	147 701,5	15 869,4	43 263,7	175 095,8	168 579,2
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 119,1	28,3	60,0	5 150,8	5 113,1
	152 820,6	15 897,7	43 323,7	180 246,6	173 692,3
Moins : Crédits permanents				34,6	34,6
Crédits à voter				180 212,0	173 657,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	86 646,3	85 841,4
Fonctionnement	41 680,6	39 659,2
Transfert	24 468,7	21 590,9
Créances douteuses et autres provisions	25,0	25,0
Total	152 820,6	147 116,5
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	37 487,0	32 559,8
Immobilisations en ressources informationnelles	5 826,7	8 530,0
Prêts, placements, avances et autres	10,0	10,0
Total	43 323,7	41 099,8

Programme 1 Protection de l'environnement

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Politiques environnementales	17 887,6	-	20,8	17 908,4	17 175,0
2. Développement durable, évaluations et suivi de l'environnement	11 352,3	-	2 444,1	13 796,4	14 260,7
3. Analyse et expertise régionales	25 460,3	-	-	25 460,3	22 675,5
4. Centre de contrôle environnemental du Québec	17 182,4	-	-	17 182,4	16 751,9
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	3 661,8	-	1 495,0	5 156,8	5 136,8
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	11 059,2	-	27 823,0	38 882,2	34 025,0

Suite à la page suivante

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, ainsi que la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	8 156,5	10 032,8	12 414,4	15 945,1	3 333,0	8 065,8	57 947,6
Fonctionnement	636,1	706,4	477,7	1 237,3	328,8	2 948,4	6 334,7
Transfert	9 095,0	613,1	12 568,2	-	-	45,0	22 321,3
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	-	-
	17 887,6	11 352,3	25 460,3	17 182,4	3 661,8	11 059,2	86 603,6
Budget d'investissements							
Immobilisations tangibles	20,8	2 444,1	-	-	1 495,0	27 823,0	31 782,9
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	-
	20,8	2 444,1	-	-	1 495,0	27 823,0	31 782,9

Programme 1 (suite)

Protection de l'environnement

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
7. Direction	9 220,2	-	-	9 220,2	9 220,2
8. Services à la gestion	51 877,7	15 869,4	11 480,8	47 489,1	49 334,1
	147 701,5	15 869,4	43 263,7	175 095,8	168 579,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 7				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 8				25,0	25,0
Crédit à voter				175 061,2	168 544,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	57 947,6	5 220,2	19 506,9	82 674,7	81 869,8
Fonctionnement	6 334,7	1 858,6	32 339,8	40 533,1	38 541,1
Transfert	22 321,3	2 141,4	6,0	24 468,7	21 590,9
Créances douteuses et autres provisions	-	-	25,0	25,0	25,0
	86 603,6	9 220,2	51 877,7	147 701,5	142 026,8
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	31 782,9	-	5 684,1	37 467,0	32 539,8
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	5 786,7	5 786,7	8 500,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	10,0	10,0	10,0
	31 782,9	-	11 480,8	43 263,7	41 049,8

Programme 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 119,1	28,3	60,0	5 150,8	5 113,1
Crédit à voter				5 150,8	5 113,1

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Rémunération	3 971,6		3 971,6	3 971,6
Fonctionnement	1 147,5		1 147,5	1 118,1
	5 119,1		5 119,1	5 089,7
Budget d'investissements				
Immobilisations tangibles	20,0		20,0	20,0
Immobilisations en ressources informationnelles	40,0		40,0	30,0
	60,0		60,0	50,0

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Assainissement de l'air	3 300,0	3 300,0
Programme ClimatSol	5 695,1	5 546,8
Programme ClimatSol-Plus	2 740,0	-
Programme d'aide aux entreprises innovantes dans le secteur de la décontamination des sols	700,0	-
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	4 133,1	4 370,1
Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent	300,0	300,0
Soutien aux conseils régionaux en environnement	1 697,0	1 697,0
Soutien aux organismes de bassin versant	4 680,0	4 680,0
Autres crédits de transfert	1 223,5	1 697,0
Total du programme 1	24 468,7	21 590,9
Total	24 468,7	21 590,9

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	700,0	-
Municipalités	15 868,2	13 216,9
Organismes à but non lucratif	7 900,5	8 374,0
Total	24 468,7	21 590,9

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Capital	6 794,5	7 434,0
Intérêt	2 643,0	2 667,6
Support	15 031,2	11 489,3
Total	24 468,7	21 590,9

Économie, Science et Innovation

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	435 482,6	1 350,1	2 213,1	436 345,6	345 605,7
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	283 232,0	-	-	283 232,0	276 486,0
3. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	189 055,1	-	-	189 055,1	189 011,5
4. Condition féminine	8 466,2	20,0	30,0	8 476,2	9 307,8
	<u>916 235,9</u>	<u>1 370,1</u>	<u>2 243,1</u>	917 108,9	<u>820 411,0</u>
Moins : Crédits permanents				28,8	28,8
Crédits à voter				917 080,1	<u>820 382,2</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	60 280,8	60 280,8
Fonctionnement	39 151,4	32 728,6
Affectation à un fonds spécial	55 884,0	83 691,0
Transfert	533 571,7	449 683,5
Créances douteuses et autres provisions	227 348,0	192 795,0
Total	916 235,9	<u>819 178,9</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	958,0	958,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 280,1	1 639,2
Prêts, placements, avances et autres	5,0	5,0
Total	2 243,1	<u>2 602,2</u>

Programme 1

Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Direction et services à la gestion	31 908,4	1 350,1	2 213,1	32 771,4	32 643,3
2. Politiques économiques	32 123,0	-	-	32 123,0	10 423,0
3. Industries stratégiques et projets économiques majeurs	56 835,3	-	-	56 835,3	50 003,5
4. Commerce extérieur et Export Québec	34 709,8	-	-	34 709,8	25 509,8
5. Services aux entreprises, affaires territoriales et entrepreneuriat	79 551,4	-	-	79 551,4	69 171,4
6. Science et innovation	200 254,7	-	-	200 254,7	157 754,7

Suite à la page suivante

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développements technologique, régional, social et durable. Plus précisément, il favorise le développement et la compétitivité des entreprises, le transfert et la valorisation des résultats de recherche ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs la diversification et la consolidation des régions, l'essor de l'économie sociale, de même que l'ouverture des marchés et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques et scientifiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	15 052,3	5 565,7	7 730,9	4 682,3	15 940,2	7 123,6	56 095,0
Fonctionnement	16 304,9	3 557,3	8 114,8	6 154,0	2 297,9	745,8	37 174,7
Transfert	551,2	23 000,0	40 989,6	23 873,5	61 313,3	192 385,3	342 112,9
	31 908,4	32 123,0	56 835,3	34 709,8	79 551,4	200 254,7	435 382,6
Budget d'investissements							
Immobilisations tangibles	950,0	-	-	-	-	-	950,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 258,1	-	-	-	-	-	1 258,1
Prêts, placements, avances et autres	5,0	-	-	-	-	-	5,0
	2 213,1	-	-	-	-	-	2 213,1

Programme 1 (suite)

Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
7. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement économique local et régional ¹	100,0	-	-	100,0	100,0
	435 482,6	1 350,1	2 213,1	436 345,6	345 605,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				28,8	28,8
Crédit à voter				436 316,8	345 576,9

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	56 095,0	-		56 095,0	56 095,0
Fonctionnement	37 174,7	-		37 174,7	30 192,0
Transfert	342 112,9	100,0		342 212,9	258 101,1
	435 382,6	100,0		435 482,6	344 388,1
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	950,0	-		950,0	950,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 258,1	-		1 258,1	1 612,7
Prêts, placements, avances et autres	5,0	-		5,0	5,0
	2 213,1	-		2 213,1	2 567,7

Programme 2

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
(000 \$)					
1. Mandats gouvernementaux et autres programmes	186 982,0	-	-	186 982,0	186 436,0
2. Programme ESSOR	88 150,0	-	-	88 150,0	77 150,0
3. Programme Créativité Québec	8 000,0	-	-	8 000,0	12 800,0
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'interventions de développement économique ¹	100,0	-	-	100,0	100,0
	<u>283 232,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>283 232,0</u>	<u>276 486,0</u>
Crédit à voter				283 232,0	276 486,0

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
(000 \$)						
Affectation à un fonds spécial	17 787,8	35 555,2	2 441,0	100,0	55 884,0	83 691,0
Créances douteuses et autres provisions	169 194,2	52 594,8	5 559,0	-	227 348,0	192 795,0
	<u>186 982,0</u>	<u>88 150,0</u>	<u>8 000,0</u>	<u>100,0</u>	<u>283 232,0</u>	<u>276 486,0</u>

Programme 3

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
(000 \$)					
1. Fonds de recherche du Québec - Santé	77 647,1	-	-	77 647,1	77 647,1
2. Fonds de recherche du Québec - Société et culture	47 474,1	-	-	47 474,1	47 454,6
3. Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	49 400,7	-	-	49 400,7	49 376,6
4. Centre de recherche industrielle du Québec	13 871,1	-	-	13 871,1	13 871,1
5. Commission de l'éthique en science et en technologie	662,1	-	-	662,1	662,1
	189 055,1	-	-	189 055,1	189 011,5
Crédit à voter				189 055,1	189 011,5

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Centre de recherche industrielle du Québec, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2017-2018	2016-2017
(000 \$)							
Rémunération	-	-	-	-	374,0	374,0	374,0
Fonctionnement	-	-	-	-	288,1	288,1	288,1
Transfert	77 647,1	47 474,1	49 400,7	13 871,1	-	188 393,0	188 349,4
	77 647,1	47 474,1	49 400,7	13 871,1	662,1	189 055,1	189 011,5

Programme 4

Condition féminine

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Conseil du statut de la femme	3 303,4	15,0	20,0	3 308,4	3 290,8
2. Secrétariat à la condition féminine	5 162,8	5,0	10,0	5 167,8	6 017,0
	8 466,2	20,0	30,0	8 476,2	9 307,8
Crédit à voter				8 476,2	9 307,8

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	2 259,3	1 552,5		3 811,8	3 811,8
Fonctionnement	1 044,1	644,5		1 688,6	2 248,5
Transfert	-	2 965,8		2 965,8	3 233,0
	3 303,4	5 162,8		8 466,2	9 293,3
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	5,0	3,0		8,0	8,0
Immobilisations en ressources informationnelles	15,0	7,0		22,0	26,5
	20,0	10,0		30,0	34,5

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Interventions relatives au Fonds du développement économique		
Fonds du développement économique	55 884,0	83 691,0
Total	55 884,0	83 691,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Support	55 884,0	83 691,0
Total	55 884,0	83 691,0

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation		
Appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence	18 693,9	17 973,9
Économie sociale	8 875,4	8 946,4
Exportation	23 806,4	17 406,4
Fonds d'accélération des collaborations en santé	6 000,0	-
Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé	11 500,0	15 000,0
Infrastructures de recherche et d'innovation	64 000,0	64 000,0
Infrastructures en entrepreneuriat collectif	1 012,0	1 041,0
PME en action	7 165,0	6 835,0
Projets mobilisateurs : Avion écologique, Autobus électrique et autres	8 250,0	15 138,2
Québec branché	20 000,0	-
Soutien à l'entrepreneuriat et aide aux initiatives régionales	21 883,7	21 683,7
Soutien à l'innovation	127 935,3	85 635,3
Soutien au développement économique de la Ville de Montréal	10 000,0	-
Autres crédits de transfert	13 091,2	4 441,2
Total du programme 1	342 212,9	258 101,1
Programme 3 - Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation		
Centre de recherche industrielle du Québec	13 871,1	13 871,1
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	49 400,7	49 376,6
Fonds de recherche du Québec - Santé	77 647,1	77 647,1
Fonds de recherche du Québec - Société et Culture	47 474,1	47 454,6
Total du programme 3	188 393,0	188 349,4
Programme 4 - Condition féminine		
Accords de partenariat pour la concertation régionale en matière de condition féminine	360,0	360,0
Égalité entre les femmes et les hommes	300,0	2 353,0
Programme « À égalité pour décider »	500,0	500,0
Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles	1 785,8	-
Autres crédits de transfert	20,0	20,0
Total du programme 4	2 965,8	3 233,0
Total	533 571,7	449 683,5

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	69 280,1	54 839,6
Entreprises et organismes d'État	25 498,3	25 454,7
Établissements de santé et de services sociaux	31 876,0	30 276,0
Institutions d'enseignement	179 468,1	169 735,0
Municipalités	22 650,0	2 650,0
Organismes à but non lucratif	155 643,3	117 579,6
Personnes	49 155,9	49 148,6
Total	533 571,7	449 683,5

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	15 957,0	15 957,0
Fonctionnement	8 816,4	8 772,8
Capital	60 210,8	58 929,0
Intérêt	5 526,1	6 836,9
Support	443 061,4	359 187,8
Total	533 571,7	449 683,5

Éducation et Enseignement supérieur

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Administration	187 757,7	6 254,4	5 655,0	187 158,3	188 835,4
2. Soutien aux organismes	92 750,8	31,7	38,0	92 757,1	80 092,6
3. Aide financière aux études	824 859,1	-	138 595,0	963 454,1	883 384,7
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 940 691,5	-	-	9 940 691,5	9 447 899,8
5. Enseignement supérieur	5 559 797,5	-	-	5 559 797,5	5 375 506,8
6. Développement du loisir et du sport	81 756,3	-	-	81 756,3	77 756,3
7. Régimes de retraite	1 194 088,0	-	-	1 194 088,0	1 255 315,7
	<u>17 881 700,9</u>	<u>6 286,1</u>	<u>144 288,0</u>	18 019 702,8	<u>17 308 791,3</u>
Moins : Crédits permanents				1 200 097,6	1 261 325,3
Crédits à voter				16 819 605,2	16 047 466,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	93 178,1	98 178,1
Fonctionnement	93 428,9	89 149,1
Affectation à un fonds spécial	25 000,0	25 000,0
Transfert	17 664 093,9	16 951 503,8
Créances douteuses et autres provisions	6 000,0	6 000,0
Total	17 881 700,9	17 169 831,0
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	70,0	70,0
Immobilisations en ressources informationnelles	5 618,0	6 576,4
Prêts, placements, avances et autres	138 600,0	138 600,0
Total	144 288,0	145 246,4

Programme 1 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Direction	12 326,8	-	-	12 326,8	12 844,5
2. Gouvernance interne des ressources	75 482,1	6 254,4	5 650,0	74 877,7	76 504,0
3. Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire	41 236,3	-	-	41 236,3	39 652,9
4. Infrastructures, relations du travail dans les réseaux et partenariats	8 070,2	-	-	8 070,2	8 439,6
5. Services aux anglophones, aux autochtones et à la diversité culturelle	14 181,5	-	-	14 181,5	14 495,5
6. Loisir et sport	4 916,3	-	-	4 916,3	5 118,7

Suite à la page suivante

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études et du loisir et du sport.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Rémunération	9 078,2	26 715,0	14 318,7	6 478,2	5 506,3	3 549,9	65 646,3
Fonctionnement	2 738,3	48 767,1	26 917,6	1 592,0	2 896,4	1 227,5	84 138,9
Transfert	510,3	-	-	-	5 778,8	138,9	6 428,0
	12 326,8	75 482,1	41 236,3	8 070,2	14 181,5	4 916,3	156 213,2
Budget d'investissements							
Immobilisations tangibles	-	50,0	-	-	-	-	50,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	5 600,0	-	-	-	-	5 600,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	-
	-	5 650,0	-	-	-	-	5 650,0

Programme 1 (suite)

Administration

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
7. Enseignement supérieur	17 436,5	-	-	17 436,5	16 969,2
8. Aide financière aux études	14 108,0	-	5,0	14 113,0	14 811,0
	187 757,7	6 254,4	5 655,0	187 158,3	188 835,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				187 148,7	188 825,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	65 646,3	11 095,2	12 239,5	88 981,0	93 981,0
Fonctionnement	84 138,9	6 341,3	1 868,5	92 348,7	88 068,9
Transfert	6 428,0	-	-	6 428,0	6 428,0
	156 213,2	17 436,5	14 108,0	187 757,7	188 477,9
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	50,0	-	-	50,0	50,0
Immobilisations en ressources informationnelles	5 600,0	-	-	5 600,0	6 556,9
Prêts, placements, avances et autres	-	-	5,0	5,0	5,0
	5 650,0	-	5,0	5 655,0	6 611,9

Programme 2

Soutien aux organismes

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
(000 \$)					
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	27 507,8	-	-	27 507,8	26 841,8
2. Institut national des mines	970,0	-	-	970,0	970,0
3. Soutien à des partenaires en éducation	31 644,8	-	-	31 644,8	28 644,8
4. Action communautaire	27 350,9	-	-	27 350,9	18 350,9
5. Conseil supérieur de l'éducation	2 517,6	15,2	19,5	2 521,9	2 522,4
6. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	166,0	-	-	166,0	166,0

Suite à la page suivante

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il a également pour objectifs de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines. De plus, il soutient le fonctionnement des organismes de consultation relevant du ministre ainsi que le fonctionnement des divers organismes oeuvrant en éducation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
(000 \$)							
Rémunération	-	-	-	-	2 076,9	85,2	2 162,1
Fonctionnement	-	-	-	-	440,7	80,8	521,5
Transfert	27 507,8	970,0	31 644,8	27 350,9	-	-	87 473,5
	27 507,8	970,0	31 644,8	27 350,9	2 517,6	166,0	90 157,1
Budget d'investissements							
Immobilisations tangibles	-	-	-	-	10,0	-	10,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-	-	9,5	-	9,5
	-	-	-	-	19,5	-	19,5

Programme 2 (suite)

Soutien aux organismes

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
7. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 460,8	16,5	18,5	2 462,8	2 463,8
8. Commission consultative de l'enseignement privé	132,9	-	-	132,9	132,9
	92 750,8	31,7	38,0	92 757,1	80 092,6
Crédit à voter				92 757,1	80 092,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	2 162,1	1 927,1	107,9	4 197,1	4 197,1
Fonctionnement	521,5	533,7	25,0	1 080,2	1 080,2
Transfert	87 473,5	-	-	87 473,5	74 807,5
	90 157,1	2 460,8	132,9	92 750,8	80 084,8
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	10,0	10,0	-	20,0	20,0
Immobilisations en ressources informationnelles	9,5	8,5	-	18,0	19,5
	19,5	18,5	-	38,0	39,5

Programme 3

Aide financière aux études

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Bourses consécutives aux prêts	743 254,8	-	-	743 254,8	653 516,3
2. Intérêts et remboursements aux banques	69 201,9	-	138 595,0	207 796,9	217 466,0
3. Autres bourses	12 402,4	-	-	12 402,4	12 402,4
	824 859,1	-	138 595,0	963 454,1	883 384,7
Moins : Crédits permanents Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001) Élément 2				6 000,0	6 000,0
Crédit à voter				957 454,1	877 384,7

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Transfert	743 254,8	63 201,9	12 402,4	818 859,1	738 789,7
Créances douteuses et autres provisions	-	6 000,0	-	6 000,0	6 000,0
	743 254,8	69 201,9	12 402,4	824 859,1	744 789,7
Budget d'investissements					
Prêts, placements, avances et autres	-	138 595,0	-	138 595,0	138 595,0
	-	138 595,0	-	138 595,0	138 595,0

Programme 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Commissions scolaires	7 873 955,0	-	-	7 873 955,0	7 456 921,1
2. Commissions scolaires à statut particulier	302 111,1	-	-	302 111,1	292 255,8
3. Service de la dette des commissions scolaires	889 113,9	-	-	889 113,9	840 031,9
4. Enseignement privé	493 858,6	-	-	493 858,6	477 305,7
5. Aide au transport scolaire	351 595,0	-	-	351 595,0	351 327,4

Suite à la page suivante

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires et aux établissements privés subventionnés les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Transfert	7 873 955,0	302 111,1	889 113,9	493 858,6	351 595,0	9 910 633,6
	7 873 955,0	302 111,1	889 113,9	493 858,6	351 595,0	9 910 633,6

Programme 4 (suite)

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
6. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	30 057,9	-	-	30 057,9	30 057,9
	9 940 691,5	-	-	9 940 691,5	9 447 899,8
Crédit à voter				9 940 691,5	9 447 899,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Transfert	9 910 633,6	30 057,9		9 940 691,5	9 447 899,8
	9 910 633,6	30 057,9		9 940 691,5	9 447 899,8

Programme 5

Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Cégeps	1 871 994,2	-	-	1 871 994,2	1 796 116,6
2. Universités	2 919 054,5	-	-	2 919 054,5	2 824 776,7
3. Enseignement privé au collégial	121 060,9	-	-	121 060,9	115 506,7
4. Service de la dette des cégeps	230 394,9	-	-	230 394,9	228 515,2
5. Service de la dette des universités	377 067,9	-	-	377 067,9	370 366,5

Suite à la page suivante

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Affectation à un fonds spécial	-	25 000,0	-	-	-	25 000,0
Transfert	1 871 994,2	2 894 054,5	121 060,9	230 394,9	377 067,9	5 494 572,4
	1 871 994,2	2 919 054,5	121 060,9	230 394,9	377 067,9	5 519 572,4

Programme 5 (suite)

Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
6. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	40 225,1	-	-	40 225,1	40 225,1
	5 559 797,5	-	-	5 559 797,5	5 375 506,8
Crédit à voter				5 559 797,5	5 375 506,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Affectation à un fonds spécial	25 000,0	-		25 000,0	25 000,0
Transfert	5 494 572,4	40 225,1		5 534 797,5	5 350 506,8
	5 519 572,4	40 225,1		5 559 797,5	5 375 506,8

Programme 6

Développement du loisir et du sport

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Développement du loisir et du sport	81 756,3	-	-	81 756,3	77 756,3
Crédit à voter				81 756,3	77 756,3

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Transfert	81 756,3		81 756,3	77 756,3
	81 756,3		81 756,3	77 756,3

Programme 7

Régimes de retraite

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Régime de retraite des enseignants	149 310,6	-	-	149 310,6	181 590,6
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	878 556,4	-	-	878 556,4	868 812,4
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	166 221,0	-	-	166 221,0	204 912,7
	1 194 088,0	-	-	1 194 088,0	1 255 315,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (RLRQ, chapitre R-11)					
Élément 1				149 310,6	181 590,6
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (RLRQ, chapitre R-10)					
Élément 2				878 556,4	868 812,4
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (RLRQ, chapitre R-12.1)					
Élément 3				166 221,0	204 912,7
Crédit à voter				-	-

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicables au personnel des réseaux.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Transfert	149 310,6	878 556,4	166 221,0	1 194 088,0	1 255 315,7
	149 310,6	878 556,4	166 221,0	1 194 088,0	1 255 315,7

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 5 - Enseignement supérieur		
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25 000,0	25 000,0
Total	25 000,0	25 000,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	21 017,5	21 017,5
Fonctionnement	3 982,5	3 982,5
Total	25 000,0	25 000,0

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration		
Autres crédits de transfert	6 428,0	6 428,0
Programme 2 - Soutien aux organismes		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	27 507,8	26 841,8
Institut national des mines	970,0	970,0
Programme d'action communautaire	27 350,9	18 350,9
Autres crédits de transfert	31 644,8	28 644,8
Total du programme 2	87 473,5	74 807,5
Programme 3 - Aide financière aux études		
Bourses consécutives aux prêts	743 254,8	653 516,3
Intérêts et remboursements aux banques	63 201,9	72 871,0
Autres crédits de transfert	12 402,4	12 402,4
Total du programme 3	818 859,1	738 789,7
Programme 4 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		
Comités patronaux de négociation	6 044,1	8 044,1
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	8 170 022,0	7 741 132,8
Enseignement privé	493 858,6	477 305,7
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	30 057,9	30 057,9
Service de la dette des commissions scolaires	889 113,9	840 031,9
Transport scolaire	351 595,0	351 327,4
Total du programme 4	9 940 691,5	9 447 899,8
Programme 5 - Enseignement supérieur		
Cégeps	1 871 994,2	1 796 116,6
Enseignement privé au collégial	121 060,9	115 506,7
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	40 225,1	40 225,1
Service de la dette des cégeps	230 394,9	228 515,2
Service de la dette des universités	377 067,9	370 366,5
Universités	2 894 054,5	2 799 776,7
Total du programme 5	5 534 797,5	5 350 506,8
Programme 6 - Développement du loisir et du sport		
Équipe Québec	5 000,0	5 000,0
Kino-Québec	1 575,0	1 575,0
Promotion du loisir	15 768,0	15 768,0
Promotion du sport	29 411,4	27 722,2
Soutien aux organismes multidisciplinaires	29 386,9	27 501,1
Autres crédits de transfert	615,0	190,0
Total du programme 6	81 756,3	77 756,3

Crédits de transfert (suite)

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 7 - Régimes de retraite		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	878 556,4	868 812,4
Régime de retraite des enseignants	149 310,6	181 590,6
Régime de retraite du personnel d'encadrement	166 221,0	204 912,7
Total du programme 7	1 194 088,0	1 255 315,7
Total	17 664 093,9	16 951 503,8

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	27 507,8	26 841,8
Établissements de santé et de services sociaux	1 575,0	1 575,0
Institutions d'enseignement	16 664 502,9	16 046 648,2
Organismes à but non lucratif	146 649,1	132 649,1
Personnes	823 859,1	743 789,7
Total	17 664 093,9	16 951 503,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	13 418 545,1	12 887 512,0
Fonctionnement	1 641 453,4	1 613 851,7
Capital	1 225 853,2	1 137 557,5
Intérêt	402 809,0	431 218,8
Support	975 433,2	881 363,8
Total	17 664 093,9	16 951 503,8

Énergie et Ressources naturelles

Programme	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Gestion des ressources naturelles	72 149,1	4 705,8	6 677,7	74 121,0	74 630,3
Moins :					
Crédits permanents				9,6	9,6
Crédit à voter				74 111,4	74 620,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	40 985,6	40 753,2
Fonctionnement	20 147,6	19 724,5
Affectation à un fonds spécial	6 890,7	7 405,5
Transfert	4 125,2	4 325,2
Total	72 149,1	72 208,4
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	1 482,4	1 482,4
Immobilisations en ressources informationnelles	5 145,1	5 595,1
Prêts, placements, avances et autres	50,2	50,2
Total	6 677,7	7 127,7

Programme 1

Gestion des ressources naturelles

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Ressources énergétiques	11 069,8	716,6	100,0	10 453,2	11 116,7
2. Ressources minérales	11 857,9	1 015,6	753,1	11 595,4	10 977,7
3. Direction du Ministère et services partagés	35 925,3	2 649,2	5 424,6	38 700,7	39 413,1
4. Territoire	13 296,1	324,4	400,0	13 371,7	13 122,8
	72 149,1	4 705,8	6 677,7	74 121,0	74 630,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 3				9,6	9,6
Crédit à voter¹				74 111,4	74 620,7

Ce programme vise à assurer le développement, la connaissance et la mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minières dans une perspective de développement durable. Il vise également à offrir les services administratifs dans les domaines de la gestion des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis sa création le 24 avril 2014.

¹ Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)			
Rémunération	3 800,2	3 791,9	24 695,1	8 698,4	40 985,6	40 753,2
Fonctionnement	1 382,0	3 393,4	10 984,4	4 387,8	20 147,6	19 724,5
Affectation à un fonds spécial	2 218,1	4 672,6	-	-	6 890,7	7 405,5
Transfert	3 669,5	-	245,8	209,9	4 125,2	4 325,2
	11 069,8	11 857,9	35 925,3	13 296,1	72 149,1	72 208,4
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	100,0	200,0	782,4	400,0	1 482,4	1 482,4
Immobilisations en ressources informationnelles	-	553,1	4 592,0	-	5 145,1	5 595,1
Prêts, placements, avances et autres	-	-	50,2	-	50,2	50,2
	100,0	753,1	5 424,6	400,0	6 677,7	7 127,7

Crédit au net

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	67 443,3	67 502,6
Moins : Revenus associés au crédit au net	1 060,0	60,0
Crédit au net	66 383,3	67 442,6

Ce crédit au net vise les activités de tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques et le suivi, le contrôle et la mise en valeur des terres publiques.

- Activités de tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques

Ce crédit au net concerne les activités de tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de l'inscription des participants au tirage.

Lorsque ces revenus dépassent 60 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

- Suivi, contrôle et mise en valeur des terres publiques

Ce crédit au net concerne les activités permettant d'effectuer un suivi et un contrôle adéquat des occupants sans droits et des dépotoirs illicites sur les terres du domaine de l'État, de même que les activités visant à assurer une meilleure mise en valeur de ce patrimoine public. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de l'augmentation des revenus générés par la révision des loyers et des tarifs à la suite de la modification du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, le 1^{er} janvier 2016.

Lorsque ces revenus dépassent 1 000 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles		
Fonds des ressources naturelles	6 096,8	6 054,2
Fonds relatif à certains sinistres	793,9	1 351,3
Total	6 890,7	7 405,5

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	4 990,0	4 947,4
Fonctionnement	1 106,8	1 106,8
Capital	-	676,8
Intérêt	793,9	674,5
Total	6 890,7	7 405,5

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles		
Enfouissement des fils électriques	2 269,5	2 269,5
Autres crédits de transfert	1 855,7	2 055,7
Total du programme 1	4 125,2	4 325,2
Total	4 125,2	4 325,2

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Municipalités	2 269,5	2 269,5
Organismes à but non lucratif	1 855,7	2 055,7
Total	4 125,2	4 325,2

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Capital	1 869,6	1 777,7
Intérêt	399,9	491,8
Support	1 855,7	2 055,7
Total	4 125,2	4 325,2

Famille

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Planification, recherche et administration	66 135,6	3 733,0	5 234,9	67 637,5	67 485,0
2. Mesures d'aide à la famille	2 398 775,8	-	-	2 398 775,8	2 390 807,6
3. Condition des aînés	29 481,9	-	-	29 481,9	29 195,9
4. Curateur public	51 630,7	7 333,2	4 100,0	48 397,5	50 010,5
	<u>2 546 024,0</u>	<u>11 066,2</u>	<u>9 334,9</u>	2 544 292,7	2 537 499,0
Moins :					
Crédits permanents				219,2	219,2
Autres crédits déjà votés				213 000,0	215 000,0
Crédits à voter¹				2 331 073,5	2 322 279,8

¹ Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2018-2019 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	70 794,7	68 794,7
Fonctionnement	44 949,1	44 645,2
Affectation à un fonds spécial	2 332 112,7	2 324 286,0
Transfert	97 967,5	95 910,0
Créances douteuses et autres provisions	200,0	200,0
Total	2 546 024,0	2 533 835,9
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	200,0	1 700,0
Immobilisations en ressources informationnelles	9 132,9	12 715,0
Prêts, placements, avances et autres	2,0	1 002,0
Total	9 334,9	15 417,0

Programme 1

Planification, recherche et administration

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Planification, recherche et administration	66 135,6	3 733,0	5 234,9	67 637,5	67 485,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Crédit à voter				67 618,3	67 465,8

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Enfin, ce programme est responsable de la coordination de la mise en oeuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Rémunération	37 690,7		37 690,7	36 590,7
Fonctionnement	20 574,6		20 574,6	20 857,7
Transfert	7 870,3		7 870,3	7 240,3
	66 135,6		66 135,6	64 688,7
Budget d'investissements				
Immobilisations tangibles	100,0		100,0	1 600,0
Immobilisations en ressources informationnelles	5 132,9		5 132,9	5 715,0
Prêts, placements, avances et autres	2,0		2,0	2,0
	5 234,9		5 234,9	7 317,0

Programme 2

Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
(000 \$)					
1. Gestion des services à la famille	12 843,1	-	-	12 843,1	12 832,4
2. Entente avec le Gouvernement de la nation Crie	18 446,3	-	-	18 446,3	18 345,5
3. Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	45 234,4	-	-	45 234,4	39 674,0
4. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	91 921,9	-	-	91 921,9	94 751,3
5. Soutien aux enfants	33 988,8	-	-	33 988,8	32 858,0
6. Organismes communautaires	19 731,2	-	-	19 731,2	19 731,2

Suite à la page suivante

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il procure les ressources nécessaires pour le financement des dépenses de fonctionnement des centres de la petite enfance (CPE), des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires oeuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
(000 \$)							
Fonctionnement	2 661,3	-	-	-	-	-	2 661,3
Affectation à un fonds spécial	-	18 446,3	45 234,4	91 921,9	-	-	155 602,6
Transfert	10 181,8	-	-	-	33 988,8	19 731,2	63 901,8
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	-	-
	12 843,1	18 446,3	45 234,4	91 921,9	33 988,8	19 731,2	222 165,7
Budget d'investissements							
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-

Programme 2 (suite)

Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
7. Régimes d'assurance collective et de congés de maternité	37 106,0	-	-	37 106,0	36 727,1
8. Soutien financier aux centres de la petite enfance	1 112 635,0	-	-	1 112 635,0	1 068 180,5
9. Soutien financier aux garderies	451 105,0	-	-	451 105,0	442 882,6
10. Soutien financier aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial et aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial	575 764,1	-	-	575 764,1	624 825,0
	2 398 775,8	-	-	2 398 775,8	2 390 807,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 8				100,0	100,0
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2016-2017 (L.Q. 2016, chapitre 6);				213 000,0	215 000,0
Loi n° 2 sur les crédits, 2015-2016 (L.Q. 2015, chapitre 10)					
Crédit à voter¹				2 185 675,8	2 175 707,6

¹ Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2018-2019 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	9	10	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)				
Fonctionnement	2 661,3	-	-	-	-	2 661,3	2 661,3
Affectation à un fonds spécial	155 602,6	37 106,0	1 112 535,0	451 105,0	575 764,1	2 332 112,7	2 324 286,0
Transfert	63 901,8	-	-	-	-	63 901,8	62 760,3
Créances douteuses et autres provisions	-	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	222 165,7	37 106,0	1 112 635,0	451 105,0	575 764,1	2 398 775,8	2 389 807,6
Budget d'investissements							
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	1 000,0
	-	-	-	-	-	-	1 000,0

Programme 3 Condition des aînés

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Secrétariat aux aînés	29 481,9	-	-	29 481,9	29 195,9
Crédit à voter				29 481,9	29 195,9

Ce programme a pour objectif de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise. Il vise à planifier, conseiller, concerter et soutenir des politiques ou mesures propices à combattre les préjugés, à favoriser la participation, la santé et la sécurité des personnes âgées, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité. Il a également pour objectif de mettre en place des mesures permettant de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir de façon particulière les personnes âgées plus vulnérables.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Fonctionnement	3 286,5		3 286,5	3 286,5
Transfert	26 195,4		26 195,4	25 909,4
	29 481,9		29 481,9	29 195,9

Programme 4 Curateur public

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Curateur public ¹	51 630,7	7 333,2	4 100,0	48 397,5	50 010,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 1				100,0	100,0
Crédit à voter				48 297,5	49 910,5

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

¹ La Loi sur le curateur public (RLRQ, chapitre C-81) prévoit que les honoraires, intérêts et autres sommes perçus par le Curateur public en application de cette loi sont versés au fonds général du fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure que le détermine le gouvernement. Pour l'exercice financier 2017-2018, le crédit prévu constitué en vertu de ces dispositions est de 15 500 000 \$.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Rémunération	33 104,0		33 104,0	32 204,0
Fonctionnement	18 426,7		18 426,7	17 839,7
Créances douteuses et autres provisions	100,0		100,0	100,0
	51 630,7		51 630,7	50 143,7
Budget d'investissements				
Immobilisations tangibles	100,0		100,0	100,0
Immobilisations en ressources informationnelles	4 000,0		4 000,0	7 000,0
	4 100,0		4 100,0	7 100,0

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille		
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 332 112,7	2 324 286,0
Total	2 332 112,7	2 324 286,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Capital	31 157,8	26 847,0
Intérêt	16 076,6	13 327,0
Support	2 284 878,3	2 284 112,0
Total	2 332 112,7	2 324 286,0

Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2018-2019

	2018-2019 (000 \$)
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille	
Élément 8 - Soutien financier aux centres de la petite enfance	
Affectation à un fonds spécial	107 000,0
Élément 9 - Soutien financier aux garderies	
Affectation à un fonds spécial	45 000,0
Élément 10 - Soutien financier aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial et aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial	
Affectation à un fonds spécial	61 000,0
Total	213 000,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, à compter du 1^{er} avril 2018, de prestations imputables à l'exercice financier 2018-2019.

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Planification, recherche et administration		
Pédiatrie sociale	5 000,0	5 000,0
Autres crédits de transfert	2 870,3	2 240,3
Total du programme 1	7 870,3	7 240,3
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille		
Administration du Soutien aux enfants par Retraite Québec	33 888,8	32 758,0
Autres mesures pour les employés syndiqués des centres de la petite enfance	1 600,0	1 600,0
Autres mesures pour les responsables d'un service de garde en milieu familial	2 875,0	2 875,0
Haltes-garderies	4 000,0	4 000,0
Organismes communautaires - famille	19 731,2	19 731,2
Autres crédits de transfert	1 806,8	1 796,1
Total du programme 2	63 901,8	62 760,3
Programme 3 - Condition des aînés		
Lutte contre la maltraitance envers les aînés	1 820,0	1 534,0
Politique Vieillir et vivre ensemble	24 255,4	24 255,4
Autres crédits de transfert	120,0	120,0
Total du programme 3	26 195,4	25 909,4
Total	97 967,5	95 910,0

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	501,5	401,5
Entreprises et organismes d'État	33 898,8	32 769,5
Établissements de santé et de services sociaux	1 725,0	1 628,2
Institutions d'enseignement	1 537,5	1 347,6
Municipalités	6 181,1	7 666,1
Organismes à but non lucratif	52 723,6	50 697,1
Personnes	1 400,0	1 400,0
Total	97 967,5	95 910,0

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Fonctionnement	33 898,8	32 769,5
Support	64 068,7	63 140,5
Total	97 967,5	95 910,0

Finances

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Direction du Ministère	41 930,5	484,4	583,5	42 029,6	40 194,9
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	158 635,8	65,6	1 415,8	159 986,0	122 240,7
3. Service de la dette	7 773 000,0	(49 000,0)	-	7 822 000,0	7 640 000,0
	7 973 566,3	(48 450,0)	1 999,3	8 024 015,6	7 802 435,6
Moins : Crédits permanents				7 827 502,3	7 644 902,3
Crédits à voter				196 513,3	157 533,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	72 264,8	69 986,3
Fonctionnement	41 479,5	39 624,5
Transfert	86 822,0	52 145,3
Sous-total	200 566,3	161 756,1
Service de la dette	7 773 000,0	7 598 000,0
Total	7 973 566,3	7 759 756,1
Budget d'investissements		
Immobilisations en ressources informationnelles	705,0	1 199,5
Prêts, placements, avances et autres	1 294,3	30,0
Total	1 999,3	1 229,5

Programme 1

Direction du Ministère

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Direction et services à la gestion	29 342,4	484,4	583,5	29 441,5	27 783,5
2. Institut de la statistique du Québec	12 588,1	-	-	12 588,1	12 411,4
	41 930,5	484,4	583,5	42 029,6	40 194,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				42 020,0	40 185,3

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	14 052,0	-		14 052,0	13 513,9
Fonctionnement	14 990,4	-		14 990,4	14 190,1
Transfert	300,0	12 588,1		12 888,1	12 411,4
	29 342,4	12 588,1		41 930,5	40 115,4
Budget d'investissements					
Immobilisations en ressources informationnelles	553,5	-		553,5	533,9
Prêts, placements, avances et autres	30,0	-		30,0	30,0
	583,5	-		583,5	563,9

Programme 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	17 144,4	-	-	17 144,4	15 992,6
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	6 878,0	-	151,5	7 029,5	6 742,8
3. Frais de services bancaires	9 492,7	-	-	9 492,7	9 892,7
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	14 765,9	65,6	1 264,3	15 964,6	15 359,2
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	18 675,0	-	-	18 675,0	8 858,6
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus ¹	51 679,8	-	-	51 679,8	50 394,8

Suite à la page suivante

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	15 799,4	6 651,1	-	13 606,1	-	22 156,2	58 212,8
Fonctionnement	1 345,0	226,9	9 492,7	1 159,8	5 150,0	9 114,7	26 489,1
Transfert	-	-	-	-	13 525,0	20 408,9	33 933,9
	17 144,4	6 878,0	9 492,7	14 765,9	18 675,0	51 679,8	118 635,8
Budget d'investissements							
Immobilisations en ressources informationnelles	-	151,5	-	-	-	-	151,5
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	1 264,3	-	-	1 264,3
	-	151,5	-	1 264,3	-	-	1 415,8

Programme 2 (suite)

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
7. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé ¹	40 000,0	-	-	40 000,0	15 000,0
	158 635,8	65,6	1 415,8	159 986,0	122 240,7
Moins : Crédits permanents Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001) Élément 3				9 492,7	9 892,7
Crédit à voter				150 493,3	112 348,0

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	58 212,8	-		58 212,8	56 472,4
Fonctionnement	26 489,1	-		26 489,1	25 434,4
Transfert	33 933,9	40 000,0		73 933,9	39 733,9
	118 635,8	40 000,0		158 635,8	121 640,7
Budget d'investissements					
Immobilisations en ressources informationnelles	151,5	-		151,5	665,6
Prêts, placements, avances et autres	1 264,3	-		1 264,3	-
	1 415,8	-		1 415,8	665,6

Programme 3

Service de la dette

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Service de la dette directe	5 815 000,0	-	-	5 815 000,0	5 293 000,0
2. Intérêts sur le compte des régimes de retraite	2 003 000,0	-	-	2 003 000,0	2 342 000,0
3. Intérêts sur le régime de rentes de survivants	4 000,0	-	-	4 000,0	5 000,0
4. Intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés ¹	(49 000,0)	(49 000,0)	-	-	-
	<u>7 773 000,0</u>	<u>(49 000,0)</u>	<u>-</u>	<u>7 822 000,0</u>	<u>7 640 000,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 1				5 815 000,0	5 293 000,0
Voir lois ci-dessous ²					
Élément 2				<u>2 003 000,0</u>	<u>2 342 000,0</u>
Crédit à voter				4 000,0	5 000,0

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de survivants et à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

¹ Les intérêts sur cette obligation incluent des revenus de placement. Un budget de dépenses négatif signifie que les revenus de placement sont supérieurs à la dépense anticipée.

² Les crédits permanents réfèrent aux lois suivantes : Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (RLRQ, chapitre R-12), Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (RLRQ, chapitre R-9.1), Loi sur le régime de retraite des enseignants (RLRQ, chapitre R-11), Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RLRQ, chapitre R-10), Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RLRQ, chapitre C-52.1), Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RLRQ, chapitre R-9.2), Loi sur les tribunaux judiciaires (RLRQ, chapitre T-16), Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1) et Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (RLRQ, chapitre R-12.1).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2017-2018	2016-2017
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Service de la dette	5 815 000,0	2 003 000,0	4 000,0	(49 000,0)	7 773 000,0	7 598 000,0
	<u>5 815 000,0</u>	<u>2 003 000,0</u>	<u>4 000,0</u>	<u>(49 000,0)</u>	<u>7 773 000,0</u>	<u>7 598 000,0</u>

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du Ministère		
Institut de la statistique du Québec	12 588,1	12 411,4
Autres crédits de transfert	300,0	-
Total du programme 1	12 888,1	12 411,4
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir	19 408,9	20 483,9
Modernisation des systèmes d'information dans le secteur de la santé	40 000,0	15 000,0
Autres crédits de transfert	14 525,0	4 250,0
Total du programme 2	73 933,9	39 733,9
Total	86 822,0	52 145,3

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	4 900,0	-
Entreprises et organismes d'État	20 741,0	19 814,3
Établissements de santé et de services sociaux	40 000,0	15 000,0
Institutions d'enseignement	3 340,0	35,0
Municipalités	12 086,0	12 906,0
Organismes à but non lucratif	5 755,0	4 390,0
Total	86 822,0	52 145,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	10 061,3	10 061,3
Fonctionnement	2 526,8	2 350,1
Support	74 233,9	39 733,9
Total	86 822,0	52 145,3

Forêts, Faune et Parcs

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Forêts	346 167,8	6 600,0	11 786,8	351 354,6	350 934,3
2. Faune et Parcs	119 215,4	7 368,6	15 563,0	127 409,8	124 896,8
	465 383,2	13 968,6	27 349,8	478 764,4	475 831,1
Moins : Crédits permanents				25 104,6	25 104,6
Crédits à voter				453 659,8	450 726,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	123 559,7	122 292,9
Fonctionnement	103 080,1	102 388,7
Affectation à un fonds spécial	196 258,0	197 492,3
Transfert	42 410,4	42 841,0
Créances douteuses et autres provisions	75,0	75,0
Total	465 383,2	465 089,9
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	24 826,6	22 891,6
Immobilisations en ressources informationnelles	2 463,0	1 758,0
Prêts, placements, avances et autres	60,2	60,2
Total	27 349,8	24 709,8

Programme 1

Forêts

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Ressources forestières	181 358,4	-	-	181 358,4	182 510,8
2. Forestier en chef	5 072,1	271,7	131,6	4 932,0	4 842,9
3. Direction du Ministère	21 303,6	2 328,3	70,2	19 045,5	19 942,7
4. Opérations régionales	138 433,7	4 000,0	11 585,0	146 018,7	143 637,9
	346 167,8	6 600,0	11 786,8	351 354,6	350 934,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1)					
Élément 1				25 000,0	25 000,0
Loi sur le crédit forestier, (RLRQ, chapitre C-78)					
Élément 1				20,0	20,0
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 3				9,6	9,6
Crédit à voter¹				326 325,0	325 904,7

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées.

¹ Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)			
Rémunération	-	4 013,8	4 780,8	69 601,9	78 396,5	78 050,5
Fonctionnement	25 000,0	1 058,3	15 852,6	18 107,5	60 018,4	60 221,7
Affectation à un fonds spécial	156 338,4	-	-	39 919,6	196 258,0	197 492,3
Transfert	20,0	-	670,2	10 804,7	11 494,9	11 224,0
	181 358,4	5 072,1	21 303,6	138 433,7	346 167,8	346 988,5
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	-	111,6	-	10 835,0	10 946,6	10 111,6
Immobilisations en ressources informationnelles	-	20,0	20,0	750,0	790,0	384,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	50,2	-	50,2	50,2
	-	131,6	70,2	11 585,0	11 786,8	10 545,8

Programme 2

Faune et Parcs

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	70 946,2	4 858,6	8 633,0	74 720,6	71 625,8
2. Gestion des parcs	48 269,2	2 510,0	6 930,0	52 689,2	53 271,0
	119 215,4	7 368,6	15 563,0	127 409,8	124 896,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 1				75,0	75,0
Crédit à voter¹				127 334,8	124 821,8

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

¹ Comportant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	44 016,7	1 146,5		45 163,2	44 242,4
Fonctionnement	26 775,0	16 286,7		43 061,7	42 167,0
Transfert	79,5	30 836,0		30 915,5	31 617,0
Créances douteuses et autres provisions	75,0	-		75,0	75,0
	70 946,2	48 269,2		119 215,4	118 101,4
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	6 950,0	6 930,0		13 880,0	12 780,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 673,0	-		1 673,0	1 374,0
Prêts, placements, avances et autres	10,0	-		10,0	10,0
	8 633,0	6 930,0		15 563,0	14 164,0

Crédit au net

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Forêts		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	339 567,8	340 388,5
Moins : Revenus associés au crédit au net	500,0	500,0
Crédit au net	339 067,8	339 888,5

Ce crédit au net concerne la délivrance, par le Ministère, d'autorisations, d'avis et de permis fauniques à tout promoteur ou individu devant exercer des activités susceptibles d'affecter les espèces et les habitats fauniques. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification reliée à ces autorisations.

Lorsque ces revenus dépassent 500 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Faune et Parcs		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	111 846,8	110 732,8
Moins : Revenus associés au crédit au net	26 510,0	26 510,0
Crédit au net	85 336,8	84 222,8

Ce crédit au net vise les activités de la Protection et de la mise en valeur de la ressource faunique et de la Remise en état des habitats fauniques.

- Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Ce crédit au net concerne les activités de protection et de mise en valeur de la ressource faunique. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Lorsque ces revenus dépassent 26 500 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent à 85 % des revenus qui excèdent ce montant.

- Remise en état des habitats fauniques

Ce crédit au net concerne les activités relatives à la remise en état d'un habitat faunique lorsqu'un tiers est reconnu coupable d'avoir commis une infraction. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des frais réclamés aux contrevenants qui ont refusé d'entreprendre les travaux de remise en état, lesquels ont été exécutés par le Ministère.

Lorsque ces revenus dépassent 10 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Forêts		
Fonds des ressources naturelles	196 258,0	197 492,3
Total	196 258,0	197 492,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	58 270,9	57 267,7
Fonctionnement	77 003,7	76 862,8
Intérêt	2 317,0	2 400,0
Support	58 666,4	60 961,8
Total	196 258,0	197 492,3

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Forêts		
Prêts forestiers	20,0	20,0
Autres crédits de transfert	11 474,9	11 204,0
Total du programme 1	11 494,9	11 224,0
Programme 2 - Faune et Parcs		
Société des établissements de plein air du Québec	30 571,1	31 100,0
Autres crédits de transfert	344,4	517,0
Total du programme 2	30 915,5	31 617,0
Total	42 410,4	42 841,0

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	30 591,1	31 120,0
Organismes à but non lucratif	11 819,3	11 721,0
Total	42 410,4	42 841,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Capital	14 813,9	12 523,4
Intérêt	4 612,8	7 432,2
Support	22 983,7	22 885,4
Total	42 410,4	42 841,0

Immigration, Diversité et Inclusion

Programme	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Immigration, Diversité et Inclusion	305 522,2	4 045,9	10 590,7	312 067,0	299 700,9
Moins : Crédits permanents				9,6	9,6
Crédit à voter				312 057,4	299 691,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	50 047,8	49 347,8
Fonctionnement	200 300,2	199 844,6
Transfert	55 174,2	42 674,2
Total	305 522,2	291 866,6
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	300,0	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	10 204,7	10 000,0
Prêts, placements, avances et autres	86,0	86,0
Total	10 590,7	10 386,0

Programme 1

Immigration, Diversité et Inclusion

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Direction et administration	13 175,1	4 045,9	10 590,7	19 719,9	20 283,8
2. Services d'immigration, de francisation et de pleine participation	111 510,4	-	-	111 510,4	99 710,4
3. Orientations, planification et reddition de comptes	15 087,2	-	-	15 087,2	13 957,2
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants ¹	165 749,5	-	-	165 749,5	165 749,5
	<u>305 522,2</u>	<u>4 045,9</u>	<u>10 590,7</u>	312 067,0	299 700,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter²				312 057,4	299 691,3

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes.

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

² Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)			
Rémunération	7 866,7	34 259,8	7 921,3	-	50 047,8	49 347,8
Fonctionnement	5 060,9	25 173,9	4 315,9	165 749,5	200 300,2	199 844,6
Transfert	247,5	52 076,7	2 850,0	-	55 174,2	42 674,2
	<u>13 175,1</u>	<u>111 510,4</u>	<u>15 087,2</u>	<u>165 749,5</u>	305 522,2	291 866,6
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	300,0	-	-	-	300,0	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	10 204,7	-	-	-	10 204,7	10 000,0
Prêts, placements, avances et autres	86,0	-	-	-	86,0	86,0
	<u>10 590,7</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	10 590,7	10 386,0

Crédit au net

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Immigration, Diversité et Inclusion		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit et provision)	135 726,8	123 565,4
Moins : Revenus associés au crédit au net	4 500,0	4 500,0
Crédit au net	131 226,8	119 065,4

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Lorsque ces revenus dépassent 4 500 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus compris entre 4 500 000 \$ et 49 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 50 % des revenus qui excèdent 49 000 000 \$.

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Immigration, Diversité et Inclusion		
Programme Accès aux ordres professionnels	2 850,0	1 850,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	28 250,0	17 250,0
Programme Mobilisation-Diversité	6 595,1	6 595,1
Programme Réussir l'intégration	15 420,0	15 420,0
Programme Soutien à la mission	1 311,6	1 311,6
Autres crédits de transfert	747,5	247,5
Total du programme 1	55 174,2	42 674,2
Total	55 174,2	42 674,2

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Municipalités	1 195,1	1 195,1
Organismes à but non lucratif	23 429,1	21 929,1
Personnes	30 550,0	19 550,0
Total	55 174,2	42 674,2

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Support	55 174,2	42 674,2
Total	55 174,2	42 674,2

Justice

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Activité judiciaire	126 445,3	-	495,0	126 940,3	123 980,6
2. Administration de la justice	316 988,7	11 421,9	18 378,2	323 945,0	302 519,0
3. Justice administrative	14 340,2	-	2,1	14 342,3	14 518,6
4. Accessibilité à la justice	177 296,0	-	-	177 296,0	178 402,6
5. Autres organismes relevant du ministre	23 335,2	308,0	97,5	23 124,7	23 304,2
6. Poursuites criminelles et pénales	144 278,4	1 024,9	1 709,6	144 963,1	126 776,7
7. Indemnisation et reconnaissance	130 870,4	-	-	130 870,4	125 103,8
	933 554,2	12 754,8	20 682,4	941 481,8	894 605,5
Moins : Crédits permanents				234 433,6	226 337,6
Crédits à voter				707 048,2	668 267,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	411 261,9	384 591,8
Fonctionnement	209 518,2	187 797,6
Affectation à un fonds spécial	13 971,5	14 060,5
Transfert	293 802,6	287 316,5
Créances douteuses et autres provisions	5 000,0	5 000,0
Total	933 554,2	878 766,4
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	3 065,2	986,1
Immobilisations en ressources informationnelles	17 574,1	21 929,5
Prêts, placements, avances et autres	43,1	43,1
Total	20 682,4	22 958,7

Programme 1

Activité judiciaire

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Magistrature	92 802,3	-	345,0	93 147,3	91 387,7
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	2 534,5	-	-	2 534,5	2 443,5
3. Soutien à la magistrature	30 904,7	-	150,0	31 054,7	29 945,6
4. Comité sur la rémunération des juges	203,8	-	-	203,8	203,8
	126 445,3	-	495,0	126 940,3	123 980,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les tribunaux judiciaires, (RLRQ, chapitre T-16)					
Élément 1				89 763,4	88 017,3
Élément 2				2 534,5	2 443,5
Élément 4				203,8	203,8
Crédit à voter				34 438,6	33 316,0

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)					
Rémunération	88 505,6	413,2	28 907,1	50,0	117 875,9	115 339,1
Fonctionnement	4 296,7	2 121,3	1 997,6	153,8	8 569,4	8 146,5
	92 802,3	2 534,5	30 904,7	203,8	126 445,3	123 485,6
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	345,0	-	150,0	-	495,0	495,0
	345,0	-	150,0	-	495,0	495,0

Programme 2

Administration de la justice

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Soutien administratif à l'activité judiciaire	166 119,4	-	4 560,5	170 679,9	157 324,1
2. Affaires juridiques et législatives	46 357,4	-	-	46 357,4	47 113,3
3. Direction, planification et services à l'organisation	92 196,3	11 421,9	13 807,7	94 582,1	86 214,8
4. Traitement des infractions et perception des amendes	12 315,6	-	10,0	12 325,6	11 866,8
	316 988,7	11 421,9	18 378,2	323 945,0	302 519,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 3				5 000,0	5 000,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (RLRQ, chapitre T-16)					
Élément 3				6 051,9	5 559,6
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 3				9,6	9,6
Crédit à voter¹				312 883,5	291 949,8

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

¹ Comportant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)			
Rémunération	60 801,5	43 312,0	47 218,7	9 283,9	160 616,1	152 795,7
Fonctionnement	105 317,9	3 045,4	36 703,2	3 031,7	148 098,2	127 992,3
Affectation à un fonds spécial	-	-	107,3	-	107,3	-
Transfert	-	-	3 167,1	-	3 167,1	2 677,1
Créances douteuses et autres provisions	-	-	5 000,0	-	5 000,0	5 000,0
	166 119,4	46 357,4	92 196,3	12 315,6	316 988,7	288 465,1
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	2 329,1	-	-	10,0	2 339,1	260,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 200,0	-	13 800,0	-	16 000,0	19 991,5
Prêts, placements, avances et autres	31,4	-	7,7	-	39,1	39,1
	4 560,5	-	13 807,7	10,0	18 378,2	20 290,6

Programme 3

Justice administrative

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Contribution du ministère de la Justice au fonds du Tribunal administratif du Québec	13 864,2	-	-	13 864,2	14 060,5
2. Conseil de la justice administrative	476,0	-	2,1	478,1	458,1
	14 340,2	-	2,1	14 342,3	14 518,6
Crédit à voter				14 342,3	14 518,6

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	-	307,6		307,6	307,6
Fonctionnement	-	168,4		168,4	147,5
Affectation à un fonds spécial	13 864,2	-		13 864,2	14 060,5
	13 864,2	476,0		14 340,2	14 515,6
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	-	1,5		1,5	1,5
Immobilisations en ressources informationnelles	-	0,6		0,6	1,5
	-	2,1		2,1	3,0

Programme 4

Accessibilité à la justice

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Commission des services juridiques	177 296,0	-	-	177 296,0	178 402,6
Crédit à voter				177 296,0	178 402,6

Ce programme vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Transfert	177 296,0		177 296,0	178 402,6
	177 296,0		177 296,0	178 402,6

Programme 5

Autres organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Office de la protection du consommateur	8 052,4	200,0	78,5	7 930,9	8 078,5
2. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	15 282,8	108,0	19,0	15 193,8	15 225,7
	23 335,2	308,0	97,5	23 124,7	23 304,2
Crédit à voter¹				23 124,7	23 304,2

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir, l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12).

¹ Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	6 321,7	12 104,1		18 425,8	18 425,8
Fonctionnement	1 600,7	3 178,7		4 779,4	4 600,7
Transfert	130,0	-		130,0	130,0
	8 052,4	15 282,8		23 335,2	23 156,5
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	10,0	10,0		20,0	20,0
Immobilisations en ressources informationnelles	67,5	6,0		73,5	286,5
Prêts, placements, avances et autres	1,0	3,0		4,0	4,0
	78,5	19,0		97,5	310,5

Programme 6

Poursuites criminelles et pénales

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Directeur des poursuites criminelles et pénales	144 278,4	1 024,9	1 709,6	144 963,1	126 776,7
2. Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	-	-	-	-	-
	144 278,4	1 024,9	1 709,6	144 963,1	126 776,7
Crédit à voter				144 963,1	126 776,7

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	114 036,5	-		114 036,5	97 723,6
Fonctionnement	30 241,9	-		30 241,9	27 913,6
	144 278,4	-		144 278,4	125 637,2
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	209,6	-		209,6	209,6
Immobilisations en ressources informationnelles	1 500,0	-		1 500,0	1 650,0
	1 709,6	-		1 709,6	1 859,6

Programme 7

Indemnisation et reconnaissance

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Indemnisation des victimes d'actes criminels	129 754,6	-	-	129 754,6	123 988,0
2. Loi sur le civisme	1 115,8	-	-	1 115,8	1 115,8
	130 870,4	-	-	130 870,4	125 103,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (RLRQ, chapitre I-6)					
Élément 1				129 754,6	123 988,0
Loi visant à favoriser le civisme, (RLRQ, chapitre C-20)					
Élément 2				1 115,8	1 115,8
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Fonctionnement	17 445,9	215,0		17 660,9	18 997,0
Transfert	112 308,7	900,8		113 209,5	106 106,8
	129 754,6	1 115,8		130 870,4	125 103,8

Crédit au net

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	305 566,8	282 228,4
Moins : Revenus associés au crédit au net	80 000,0	80 000,0
Crédit au net	225 566,8	202 228,4

Ce crédit au net vise les activités du Bureau des infractions et amendes. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent, sauf disposition contraire, des sommes perçues en application du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1) excluant le produit d'aliénation d'un bien devenu la propriété de l'État par suite d'une confiscation et des sommes perçues en application de l'article 8.1 de ce Code.

Lorsque ces revenus dépassent 80 000 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent à 1 % des revenus qui excèdent ce montant, sans excéder 350 000 \$.

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	23 027,2	22 993,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	400,0	400,0
Crédit au net	22 627,2	22 593,7

Ce crédit au net vise les activités de l'Office de la protection du consommateur. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification applicable aux droits et permis exigés des vendeurs itinérants, des prêteurs d'argent, des studios de santé, des agences de recouvrement de créances, des agences de voyages, des conseillers en voyages, des commerçants (garanties supplémentaires et certificats d'exemption) et des commerçants et recycleurs de véhicules routiers.

Lorsque ces revenus dépassent 400 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	107,3	-
Programme 3 - Justice administrative		
Fonds du Tribunal administratif du Québec	13 864,2	14 060,5
Total	13 971,5	14 060,5

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	10 506,2	10 825,7
Fonctionnement	3 289,3	3 058,8
Capital	176,0	176,0
Total	13 971,5	14 060,5

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Autres crédits de transfert	3 167,1	2 677,1
Programme 4 - Accessibilité à la justice		
Aide juridique	65 690,2	66 477,2
Autres services juridiques	2 500,0	2 500,0
Commission des services juridiques	109 105,8	109 425,4
Total du programme 4	177 296,0	178 402,6
Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre		
Bourse d'études	4,0	4,0
Projets et partenariats stratégiques	126,0	126,0
Total du programme 5	130,0	130,0
Programme 7 - Indemnisation et reconnaissance		
Actes de civisme	900,8	900,8
Indemnisation des victimes d'actes criminels	112 308,7	105 206,0
Total du programme 7	113 209,5	106 106,8
Total	293 802,6	287 316,5

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	109 105,8	109 425,4
Organismes à but non lucratif	3 293,1	2 803,1
Personnes	181 403,7	175 088,0
Total	293 802,6	287 316,5

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	89 238,2	90 025,3
Fonctionnement	19 220,8	18 753,3
Capital	346,8	346,8
Support	184 996,8	178 191,1
Total	293 802,6	287 316,5

Relations internationales et Francophonie

Programme	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Affaires internationales	106 288,2	2 698,0	35 510,0	139 100,2	99 225,2
Moins : Crédits permanents				109,6	109,6
Crédit à voter				138 990,6	99 115,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	53 592,0	46 491,7
Fonctionnement	24 233,2	20 925,0
Affectation à un fonds spécial	3 101,7	3 101,7
Transfert	25 361,3	25 404,8
Total	106 288,2	95 923,2
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	34 060,0	4 500,0
Immobilisations en ressources informationnelles	450,0	800,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	1 000,0
Total	35 510,0	6 300,0

Programme 1

Affaires internationales

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Politiques et affaires francophones et multilatérales	25 212,6	-	-	25 212,6	24 747,3
2. Représentation du Québec à l'étranger	47 370,5	2 280,0	34 660,0	79 750,5	40 199,5
3. Affaires bilatérales	12 324,2	-	-	12 324,2	12 239,3
4. Protocole et missions	3 187,9	-	-	3 187,9	3 265,5
5. Administration	18 193,0	418,0	850,0	18 625,0	18 773,6
	106 288,2	2 698,0	35 510,0	139 100,2	99 225,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 5				109,6	109,6
Crédit à voter				138 990,6	99 115,6

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)						
Rémunération	2 840,6	32 505,4	5 020,9	2 427,2	10 797,9	53 592,0	46 491,7
Fonctionnement	808,5	14 865,1	516,3	760,7	7 282,6	24 233,2	20 925,0
Affectation à un fonds spécial	3 101,7	-	-	-	-	3 101,7	3 101,7
Transfert	18 461,8	-	6 787,0	-	112,5	25 361,3	25 404,8
	25 212,6	47 370,5	12 324,2	3 187,9	18 193,0	106 288,2	95 923,2
Budget d'investissements							
Immobilisations tangibles	-	33 660,0	-	-	400,0	34 060,0	4 500,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-	-	450,0	450,0	800,0
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	-	-	-	1 000,0	1 000,0
	-	34 660,0	-	-	850,0	35 510,0	6 300,0

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	3 101,7	3 101,7
Total	3 101,7	3 101,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	108,9	114,0
Fonctionnement	20,0	12,8
Support	2 972,8	2 974,9
Total	3 101,7	3 101,7

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Organismes voués à la jeunesse	4 200,3	4 565,4
Politiques et affaires francophones et multilatérales	18 461,8	18 211,8
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	2 586,7	2 515,1
Autres crédits de transfert	112,5	112,5
Total du programme 1	25 361,3	25 404,8
Total	25 361,3	25 404,8

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	2 857,1	2 973,6
Établissements de santé et de services sociaux	32,5	33,9
Institutions d'enseignement	894,1	887,9
Organismes à but non lucratif	21 348,7	21 275,0
Personnes	228,9	234,4
Total	25 361,3	25 404,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Fonctionnement	34,9	-
Support	25 326,4	25 404,8
Total	25 361,3	25 404,8

Santé et Services sociaux

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Fonctions de coordination	143 397,3	1 600,0	3 625,0	145 422,3	144 347,8
2. Services dispensés à la population	25 823 364,6	-	-	25 823 364,6	24 917 984,4
3. Office des personnes handicapées du Québec	12 799,3	90,0	149,2	12 858,5	12 667,7
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	10 783 938,8	-	-	10 783 938,8	10 183 461,8
	36 763 500,0	1 690,0	3 774,2	36 765 584,2	35 258 461,7
Moins :					
Crédits permanents				8 322 783,5	7 801 392,3
Fonds des services de santé				7 261 000,0	7 192 000,0
Dépenses du FINESSS en 2016-2017 ¹				-	1 458 000,0
Crédits à voter				21 181 800,7	18 807 069,4

¹ Pour des fins de comparaison, les crédits comparatifs 2016-2017 ont été redressés pour prendre en compte les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), lequel est aboli au 1^{er} avril 2017.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	79 006,0	77 558,3
Fonctionnement	56 226,6	55 966,1
Affectation à un fonds spécial	170 592,5	170 592,5
Transfert	36 457 674,9	34 951 810,5
Total	36 763 500,0	35 255 927,4
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	195,0	195,0
Immobilisations en ressources informationnelles	3 579,2	4 029,3
Total	3 774,2	4 224,3

Programme 1

Fonctions de coordination

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Direction et gestion ministérielle	119 083,2	1 600,0	3 625,0	121 108,2	120 088,2
2. Organisme-conseil	2 763,5	-	-	2 763,5	2 721,9
3. Activités nationales	21 550,6	-	-	21 550,6	21 537,7
	143 397,3	1 600,0	3 625,0	145 422,3	144 347,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Dépenses du FINESSS en 2016-2017 ¹				-	200,0
Crédit à voter				145 403,1	144 128,6

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux.

¹ Pour des fins de comparaison, les crédits comparatifs 2016-2017 ont été redressés pour prendre en compte les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), lequel est aboli au 1^{er} avril 2017.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	68 322,0	1 657,8	-	69 979,8	68 697,8
Fonctionnement	50 761,2	875,7	1 857,8	53 494,7	53 202,2
Transfert	-	230,0	19 692,8	19 922,8	19 922,8
	119 083,2	2 763,5	21 550,6	143 397,3	141 822,8
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	125,0	-	-	125,0	125,0
Immobilisations en ressources informationnelles	3 500,0	-	-	3 500,0	4 000,0
	3 625,0	-	-	3 625,0	4 125,0

Programme 2

Services dispensés à la population

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
(000 \$)					
1. Santé publique	423 762,8	-	-	423 762,8	418 172,5
2. Services généraux - Activités cliniques et d'aide	744 815,4	-	-	744 815,4	730 192,1
3. Soutien à l'autonomie des personnes âgées	3 709 631,5	-	-	3 709 631,5	3 508 349,2
4. Déficience physique	613 275,0	-	-	613 275,0	585 343,7
5. Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	1 003 063,8	-	-	1 003 063,8	964 472,0
6. Jeunes en difficulté	1 234 138,9	-	-	1 234 138,9	1 203 383,7

Suite à la page suivante

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
(000 \$)							
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	423 762,8	744 815,4	3 709 631,5	613 275,0	1 003 063,8	1 234 138,9	7 728 687,4
	423 762,8	744 815,4	3 709 631,5	613 275,0	1 003 063,8	1 234 138,9	7 728 687,4

Programme 2 (suite)

Services dispensés à la population

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
7. Dépendances	112 321,1	-	-	112 321,1	109 962,6
8. Santé mentale	1 218 108,8	-	-	1 218 108,8	1 172 285,4
9. Santé physique	8 073 095,0	-	-	8 073 095,0	7 902 804,8
10. Administration	1 039 871,0	-	-	1 039 871,0	1 071 749,9
11. Soutien aux services	939 504,4	-	-	939 504,4	911 908,7
Suite à la page suivante					

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	9	10	11	Sous- total
			(000 \$)				
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	7 728 687,4	112 321,1	1 218 108,8	8 073 095,0	1 039 871,0	939 504,4	19 111 587,7
	7 728 687,4	112 321,1	1 218 108,8	8 073 095,0	1 039 871,0	939 504,4	19 111 587,7

Programme 2 (suite)

Services dispensés à la population

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
12. Gestion des bâtiments et des équipements	1 300 781,6	-	-	1 300 781,6	1 227 721,4
13. Organismes communautaires et autres organismes	566 607,2	-	-	566 607,2	562 710,8
14. Activités connexes	3 175 473,3	-	-	3 175 473,3	2 942 871,2
15. Service de la dette	1 470 897,9	-	-	1 470 897,9	1 395 521,5
16. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	191 601,9	-	-	191 601,9	208 701,9
Suite à la page suivante					

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	12	Éléments 13	14	15	16	Sous- total
			(000 \$)				
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	170 592,5	-	-	170 592,5
Transfert	19 111 587,7	1 300 781,6	566 607,2	3 004 880,8	1 470 897,9	191 601,9	25 646 357,1
	19 111 587,7	1 300 781,6	566 607,2	3 175 473,3	1 470 897,9	191 601,9	25 816 949,6

Programme 2 (suite)

Services dispensés à la population

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
17. Programme d'aide financière pour les gicleurs dans les résidences privées pour aînés	6 415,0	-	-	6 415,0	1 833,0
	<u>25 823 364,6</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>25 823 364,6</u>	<u>24 917 984,4</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi visant à favoriser le civisme, (RLRQ, chapitre C-20) Élément 9				37,2	36,6
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (RLRQ, chapitre I-6) Élément 9				10 424,7	10 269,8
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (RLRQ, chapitre R-10) Élément 14				932 333,2	923 755,2
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (RLRQ, chapitre R-12.1) Élément 14				226 111,9	279 431,2
Loi sur la santé publique, (RLRQ, chapitre S-2.2) Élément 14				418,5	418,5
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (RLRQ, chapitre R-5) Élément 9				3 630 500,0	3 596 000,0
Dépenses du FINESSS en 2016-2017 ¹				-	1 457 800,0
Crédit à voter				21 023 539,1	18 650 273,1

¹ Pour des fins de comparaison, les crédits comparatifs 2016-2017 ont été redressés pour prendre en compte les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), lequel est aboli au 1^{er} avril 2017.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	Éléments	2017-2018	2016-2017
	17	(000 \$)		
Affectation à un fonds spécial	170 592,5	-	170 592,5	170 592,5
Transfert	25 646 357,1	6 415,0	25 652 772,1	24 747 391,9
	<u>25 816 949,6</u>	<u>6 415,0</u>	<u>25 823 364,6</u>	<u>24 917 984,4</u>

Programme 3

Office des personnes handicapées du Québec

Élément	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Administration et soutien à l'intégration des personnes handicapées	12 799,3	90,0	149,2	12 858,5	12 667,7
Crédit à voter				12 858,5	12 667,7

Ce programme vise à assurer la mise en oeuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2017-2018	2016-2017
		(000 \$)		
Rémunération	9 026,2		9 026,2	8 860,5
Fonctionnement	2 731,9		2 731,9	2 763,9
Transfert	1 041,2		1 041,2	1 034,0
	12 799,3		12 799,3	12 658,4
Budget d'investissements				
Immobilisations tangibles	70,0		70,0	70,0
Immobilisations en ressources informationnelles	79,2		79,2	29,3
	149,2		149,2	99,3

Programme 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Services médicaux	7 482 774,0	-	-	7 482 774,0	7 063 413,2
2. Services optométriques	67 174,1	-	-	67 174,1	63 254,4
3. Services dentaires	197 640,3	-	-	197 640,3	187 610,2
4. Services pharmaceutiques et médicaments	2 740 985,1	-	-	2 740 985,1	2 591 386,6
5. Autres services	203 045,0	-	-	203 045,0	189 277,1

Suite à la page suivante

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Transfert	7 482 774,0	67 174,1	197 640,3	2 740 985,1	203 045,0	10 691 618,5
	7 482 774,0	67 174,1	197 640,3	2 740 985,1	203 045,0	10 691 618,5

Programme 4 (suite)

Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
(000 \$)					
6. Administration	92 320,3	-	-	92 320,3	88 520,3
	10 783 938,8	-	-	10 783 938,8	10 183 461,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (RLRQ, chapitre R-5)					
Élément 1				4 105 132,9	3 715 104,3
Élément 2				36 852,5	33 269,6
Élément 3				108 427,7	98 676,3
Élément 4				2 740 985,1	2 591 386,6
Élément 5				111 392,7	99 553,0
Élément 6				44 501,7	43 325,8
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (RLRQ, chapitre I-6)					
Élément 6				6 146,2	6 146,2
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (RLRQ, chapitre R-5)					
Élément 1				3 377 641,1	3 348 308,9
Élément 2				30 321,6	29 984,8
Élément 3				89 212,6	88 933,9
Élément 5				91 652,3	89 724,1
Élément 6				41 672,4	39 048,3
Crédit à voter				-	-

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2017-2018	2016-2017
(000 \$)					
Transfert	10 691 618,5	92 320,3		10 783 938,8	10 183 461,8
	10 691 618,5	92 320,3		10 783 938,8	10 183 461,8

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Services dispensés à la population		
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	170 592,5	170 592,5
Total	170 592,5	170 592,5

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	3 972,0	3 972,0
Fonctionnement	89 026,8	89 026,8
Support	77 593,7	77 593,7
Total	170 592,5	170 592,5

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Fonctions de coordination		
Autres crédits de transfert	19 922,8	19 922,8
Programme 2 - Services dispensés à la population		
Achat de vaccins et de produits biologiques	97 814,5	97 134,6
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	98 386,3	97 772,3
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	1 158 445,1	1 203 186,4
Établissements privés	598 063,6	588 543,0
Établissements publics	18 613 990,0	18 050 020,0
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	191 601,9	208 701,9
Loyer - établissements du réseau	117 136,4	123 796,2
Organismes communautaires et autres organismes	566 607,2	562 710,8
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	84 897,3	78 763,0
Rémunération des internes et résidents	267 517,3	262 731,9
Ressources de type familial	544 425,9	536 213,3
Service de la dette	1 353 761,5	1 271 725,3
Services hospitaliers hors Québec	229 025,2	215 545,3
Services sanitaires aériens	36 460,8	36 207,3
Système du sang	446 508,3	431 782,8
Transporteurs ambulanciers	512 470,2	497 361,7
Autres crédits de transfert	735 660,6	485 196,1
Total du programme 2	25 652 772,1	24 747 391,9
Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec		
Soutien à l'intégration des personnes handicapées	1 041,2	1 034,0
Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec		
Aides techniques	188 869,3	174 929,1
Bourses d'études et de recherche	14 175,7	14 348,0
Frais afférents à l'administration du régime d'assurance maladie	92 320,3	88 520,3
Services dentaires	197 640,3	187 610,2
Services médicaux	7 482 774,0	7 063 413,2
Services optométriques	67 174,1	63 254,4
Services pharmaceutiques et médicaments	2 740 985,1	2 591 386,6
Total du programme 4	10 783 938,8	10 183 461,8
Total	36 457 674,9	34 951 810,5

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	408 730,3	392 449,1
Entreprises et organismes d'État	325 849,7	320 438,8
Établissements de santé et de services sociaux	24 014 721,0	23 152 382,6
Organismes à but non lucratif	595 084,7	591 060,2
Personnes	11 113 289,2	10 495 479,8
Total	36 457 674,9	34 951 810,5

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	25 125 019,6	24 054 424,6
Fonctionnement	6 317 973,7	6 112 816,1
Capital	997 498,0	946 551,8
Intérêt	353 964,3	343 578,7
Support	3 663 219,3	3 494 439,3
Total	36 457 674,9	34 951 810,5

Sécurité publique

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Sécurité, prévention et gestion interne	748 724,3	5 290,1	8 773,4	752 207,6	703 291,7
2. Sûreté du Québec	639 353,7	15 700,0	21 147,2	644 800,9	635 035,6
3. Organismes relevant du ministre	48 684,2	160,0	1 881,6	50 405,8	49 205,2
	1 436 762,2	21 150,1	31 802,2	1 447 414,3	1 387 532,5
Moins :					
Crédits permanents				27 781,2	27 781,2
Crédits à voter				1 419 633,1	1 359 751,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	662 619,3	642 255,8
Fonctionnement	386 582,3	353 187,4
Affectation à un fonds spécial	295 640,2	293 864,7
Transfert	91 889,4	87 442,6
Créances douteuses et autres provisions	31,0	31,0
Total	1 436 762,2	1 376 781,5
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	13 973,2	13 962,9
Immobilisations en ressources informationnelles	17 756,6	16 017,9
Prêts, placements, avances et autres	72,4	72,4
Total	31 802,2	30 053,2

Programme 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
(000 \$)					
1. Direction et services supports à la gestion	23 008,2	-	10,0	23 018,2	21 901,6
2. Services correctionnels	342 743,5	-	10,0	342 753,5	328 588,5
3. Expertises judiciaires	9 643,8	-	-	9 643,8	9 639,0
4. Affaires policières et sécurité-protection	102 378,5	-	10,0	102 388,5	92 643,6
5. Sécurité civile et sécurité incendie	49 083,3	-	4,5	49 087,8	49 255,8

Suite à la page suivante

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
(000 \$)						
Rémunération	18 610,6	266 797,1	8 203,7	31 353,3	12 908,2	337 872,9
Fonctionnement	4 227,8	75 402,9	1 440,1	10 293,7	5 730,5	97 095,0
Transfert	169,8	543,5	-	60 731,5	30 444,6	91 889,4
	<u>23 008,2</u>	<u>342 743,5</u>	<u>9 643,8</u>	<u>102 378,5</u>	<u>49 083,3</u>	<u>526 857,3</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	<u>10,0</u>	<u>10,0</u>	<u>-</u>	<u>10,0</u>	<u>4,5</u>	<u>34,5</u>

Programme 1 (suite)

Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
6. Éléments de gestion centrale	221 867,0	5 290,1	8 738,9	225 315,8	201 263,2
	748 724,3	5 290,1	8 773,4	752 207,6	703 291,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur la sécurité civile, (RLRQ, chapitre S-2.3)					
Élément 5				27 737,2	27 737,2
Crédit à voter				724 460,8	675 544,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	337 872,9	46 541,2		384 414,1	368 104,6
Fonctionnement	97 095,0	175 325,8		272 420,8	241 590,9
Transfert	91 889,4	-		91 889,4	87 442,6
	526 857,3	221 867,0		748 724,3	697 138,1
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	-	3 147,3		3 147,3	3 137,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	5 591,6		5 591,6	8 024,3
Prêts, placements, avances et autres	34,5	-		34,5	34,5
	34,5	8 738,9		8 773,4	11 195,8

Programme 2

Sûreté du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	397 172,1	-	20,0	397 192,1	396 084,4
2. Gestion interne et soutien	242 181,6	15 700,0	21 127,2	247 608,8	238 951,2
	<u>639 353,7</u>	<u>15 700,0</u>	<u>21 147,2</u>	644 800,9	<u>635 035,6</u>
Crédit à voter¹				644 800,9	635 035,6

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

¹ Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	197 168,2	44 392,5		241 560,7	238 090,3
Fonctionnement	8 590,7	93 562,1		102 152,8	100 055,4
Affectation à un fonds spécial	191 413,2	104 227,0		295 640,2	293 864,7
	<u>397 172,1</u>	<u>242 181,6</u>		639 353,7	<u>632 010,4</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	-	10 627,2		10 627,2	10 627,2
Immobilisations en ressources informationnelles	-	10 500,0		10 500,0	6 478,0
Prêts, placements, avances et autres	20,0	-		20,0	20,0
	<u>20,0</u>	<u>21 127,2</u>		21 147,2	<u>17 125,2</u>

Programme 3

Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
(000 \$)					
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	14 862,0	160,0	1 763,3	16 465,3	15 359,3
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 778,3	-	32,1	4 810,4	4 828,6
3. Bureau du coroner	7 715,1	-	31,4	7 746,5	8 152,5
4. Commissaire à la déontologie policière	3 383,9	-	13,0	3 396,9	3 367,9
5. Comité de déontologie policière	1 842,9	-	9,8	1 852,7	1 798,9
6. Commissaire à la lutte contre la corruption	12 087,8	-	16,0	12 103,8	11 704,2

Suite à la page suivante

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise également à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
(000 \$)							
Rémunération	11 589,9	3 964,9	4 772,8	2 887,8	1 278,2	9 249,3	33 742,9
Fonctionnement	3 241,1	813,4	2 942,3	496,1	564,7	2 838,5	10 896,1
Créances douteuses et autres provisions	31,0	-	-	-	-	-	31,0
	14 862,0	4 778,3	7 715,1	3 383,9	1 842,9	12 087,8	44 670,0
Budget d'investissements							
Immobilisations tangibles	90,6	30,9	28,4	12,0	6,8	15,0	183,7
Immobilisations en ressources informationnelles	1 665,0	-	-	-	-	-	1 665,0
Prêts, placements, avances et autres	7,7	1,2	3,0	1,0	3,0	1,0	16,9
	1 763,3	32,1	31,4	13,0	9,8	16,0	1 865,6

Programme 3 (suite)

Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
7. Bureau des enquêtes indépendantes	4 014,2	-	16,0	4 030,2	3 993,8
	48 684,2	160,0	1 881,6	50 405,8	49 205,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (RLRQ, chapitre L-6)					
Élément 1				3,4	3,4
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 1				31,0	31,0
Crédit à voter				50 371,4	49 170,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	33 742,9	2 901,6		36 644,5	36 060,9
Fonctionnement	10 896,1	1 112,6		12 008,7	11 541,1
Créances douteuses et autres provisions	31,0	-		31,0	31,0
	44 670,0	4 014,2		48 684,2	47 633,0
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	183,7	15,0		198,7	198,7
Immobilisations en ressources informationnelles	1 665,0	-		1 665,0	1 515,6
Prêts, placements, avances et autres	16,9	1,0		17,9	17,9
	1 865,6	16,0		1 881,6	1 732,2

Crédit au net

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Sûreté du Québec		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	623 653,7	617 910,4
Moins : Revenus associés au crédit au net	100,0	100,0
Crédit au net	623 553,7	617 810,4

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des activités de vérification relatives aux habilitations sécuritaires effectuées par la Sûreté du Québec pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés.

Lorsque ces revenus dépassent 100 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 2 - Sûreté du Québec		
Fonds des services de police	295 640,2	293 864,7
Total	295 640,2	293 864,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	223 439,0	225 488,2
Fonctionnement	64 923,7	61 085,9
Capital	7 217,4	7 194,7
Intérêt	60,1	95,9
Total	295 640,2	293 864,7

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne		
Cadre pour la prévention de sinistres	1 333,5	285,0
Formation des policiers et des pompiers	9 682,0	9 782,0
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	1 050,0	1 050,0
Prévention de la criminalité, sécurité et aide aux victimes	20 389,0	19 247,3
Sécurité civile	24 004,2	24 004,2
Services policiers en milieu autochtone	33 757,7	31 393,1
Autres crédits de transfert	1 673,0	1 681,0
Total du programme 1	91 889,4	87 442,6
Total	91 889,4	87 442,6

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	1 800,0	1 800,0
Entreprises et organismes d'État	5 682,0	5 782,0
Municipalités	65 194,9	61 023,1
Organismes à but non lucratif	4 508,3	4 133,3
Personnes	14 704,2	14 704,2
Total	91 889,4	87 442,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Fonctionnement	5 404,8	5 404,8
Support	86 484,6	82 037,8
Total	91 889,4	87 442,6

Tourisme

Programme	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Promotion et développement du tourisme	147 721,1	-	-	147 721,1	138 004,4
Moins : Crédits permanents				9,6	9,6
Crédit à voter				147 711,5	137 994,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Affectation à un fonds spécial	59 549,3	49 381,5
Transfert	88 171,8	88 622,9
Total	147 721,1	138 004,4

Programme 1

Promotion et développement du tourisme

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Tourisme Québec	59 549,3	-	-	59 549,3	49 381,5
2. Société du Centre des congrès de Québec	16 913,5	-	-	16 913,5	16 564,6
3. Société du Palais des congrès de Montréal	33 826,6	-	-	33 826,6	34 123,3
4. Régie des installations olympiques	37 431,7	-	-	37 431,7	37 935,0
	147 721,1	-	-	147 721,1	138 004,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				147 711,5	137 994,8

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)					
Affectation à un fonds spécial	59 549,3	-	-	-	59 549,3	49 381,5
Transfert	-	16 913,5	33 826,6	37 431,7	88 171,8	88 622,9
	59 549,3	16 913,5	33 826,6	37 431,7	147 721,1	138 004,4

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement du tourisme		
Fonds de partenariat touristique	59 549,3	49 381,5
Total	59 549,3	49 381,5

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	10 962,9	11 962,9
Fonctionnement	4 821,5	4 977,0
Capital	4 784,2	5 442,5
Intérêt	1 297,7	1 016,1
Support	37 683,0	25 983,0
Total	59 549,3	49 381,5

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement du tourisme		
Régie des installations olympiques	37 431,7	37 935,0
Société du Centre des congrès de Québec	16 913,5	16 564,6
Société du Palais des congrès de Montréal	33 826,6	34 123,3
Total du programme 1	88 171,8	88 622,9
Total	88 171,8	88 622,9

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	88 171,8	88 622,9
Total	88 171,8	88 622,9

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	18 108,9	18 147,9
Fonctionnement	19 901,5	23 422,1
Capital	39 591,2	35 956,7
Intérêt	10 570,2	11 096,2
Total	88 171,8	88 622,9

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Infrastructures et systèmes de transport	610 616,7	9 459,7	53 669,7	654 826,7	625 465,9
2. Administration et services corporatifs	62 463,9	10 712,8	4 182,8	55 933,9	55 822,3
	673 080,6	20 172,5	57 852,5	710 760,6	681 288,2
Moins : Crédits permanents				34,6	59,6
Crédits à voter				710 726,0	681 228,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	98 659,2	95 798,2
Fonctionnement	335 851,0	344 128,8
Transfert	238 545,4	214 502,0
Créances douteuses et autres provisions	25,0	50,0
Total	673 080,6	654 479,0
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	51 102,5	41 736,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 700,0	8 802,1
Prêts, placements, avances et autres	50,0	100,0
Total	57 852,5	50 638,1

Programme 1

Infrastructures et systèmes de transport

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Transport terrestre	463 345,1	8 395,0	16 462,5	471 412,6	467 270,4
2. Transport maritime	120 903,4	-	88,2	120 991,6	106 733,3
3. Transport aérien	15 119,0	-	36 819,0	51 938,0	41 050,2
4. Commission des transports du Québec	11 249,2	1 064,7	300,0	10 484,5	10 412,0
	610 616,7	9 459,7	53 669,7	654 826,7	625 465,9
Crédit à voter				654 826,7	625 465,9

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport et à assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)			
Rémunération	50 522,0	854,6	1 058,7	8 113,6	60 548,9	58 865,7
Fonctionnement	303 577,5	139,2	5 170,1	3 135,6	312 022,4	317 886,9
Transfert	109 245,6	119 909,6	8 890,2	-	238 045,4	214 152,0
	463 345,1	120 903,4	15 119,0	11 249,2	610 616,7	590 904,6
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	13 891,6	88,2	36 819,0	100,0	50 898,8	41 532,3
Immobilisations en ressources informationnelles	2 520,9	-	-	200,0	2 720,9	2 998,9
Prêts, placements, avances et autres	50,0	-	-	-	50,0	100,0
	16 462,5	88,2	36 819,0	300,0	53 669,7	44 631,2

Programme 2

Administration et services corporatifs

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Direction	8 276,5	-	32,9	8 309,4	9 142,7
2. Services corporatifs	46 903,4	10 712,8	4 107,1	40 297,7	40 053,5
3. Planification, recherche et développement	7 284,0	-	42,8	7 326,8	6 626,1
	62 463,9	10 712,8	4 182,8	55 933,9	55 822,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 2				25,0	50,0
Crédit à voter				55 899,3	55 762,7

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)				
Rémunération	7 286,4	24 789,9	6 034,0	38 110,3	36 932,5
Fonctionnement	690,1	22 088,5	1 050,0	23 828,6	26 241,9
Transfert	300,0	-	200,0	500,0	350,0
Créances douteuses et autres provisions	-	25,0	-	25,0	50,0
	8 276,5	46 903,4	7 284,0	62 463,9	63 574,4
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	15,9	161,9	25,9	203,7	203,7
Immobilisations en ressources informationnelles	17,0	3 945,2	16,9	3 979,1	5 803,2
	32,9	4 107,1	42,8	4 182,8	6 006,9

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures et systèmes de transport		
Aide à l'adaptation des taxis et autocars	2 000,0	1 500,0
Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées	10 250,0	9 500,0
Aide aux chemins d'accès isolés	937,6	1 100,1
Aide spécifique pour le transport adapté	92 780,0	90 000,0
Société des Traversiers du Québec	111 069,6	100 340,1
Transport aérien	8 890,2	3 235,0
Transport maritime	8 840,0	5 364,7
Transport terrestre	3 278,0	3 112,1
Total du programme 1	238 045,4	214 152,0
Programme 2 - Administration et services corporatifs		
Aide à la recherche et au développement en transport	200,0	50,0
Autres crédits de transfert	300,0	300,0
Total du programme 2	500,0	350,0
Total	238 545,4	214 502,0

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	11 626,2	7 394,0
Entreprises et organismes d'État	111 069,6	100 468,7
Institutions d'enseignement	200,0	50,0
Municipalités	99 539,6	91 854,3
Organismes à but non lucratif	810,0	810,0
Personnes	15 300,0	13 925,0
Total	238 545,4	214 502,0

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	33 181,1	32 610,5
Fonctionnement	67 608,7	59 441,5
Capital	29 480,7	21 144,3
Intérêt	6 650,6	4 371,9
Support	101 624,3	96 933,8
Total	238 545,4	214 502,0

Travail, Emploi et Solidarité sociale

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Mesures d'aide à l'emploi	799 939,3	-	-	799 939,3	802 143,9
2. Mesures d'aide financière	2 917 948,1	-	1 640,0	2 919 588,1	2 935 648,7
3. Administration	493 078,6	1 315,3	806,0	492 569,3	460 815,0
4. Travail	17 447,2	-	-	17 447,2	17 213,2
5. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	55 739,6	5,6	10,0	55 744,0	53 764,1
	4 284 152,8	1 320,9	2 456,0	4 285 287,9	4 269 584,9
Moins : Crédits permanents				5 519,9	5 519,9
Crédits à voter				4 279 768,0	4 264 065,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	187 241,7	186 235,7
Fonctionnement	125 840,0	117 654,9
Affectation à un fonds spécial	1 066 807,8	1 018 856,7
Transfert	2 898 762,6	2 939 743,3
Créances douteuses et autres provisions	5 500,7	5 500,7
Total	4 284 152,8	4 267 991,3
Budget d'investissements		
Immobilisations tangibles	775,0	1 233,5
Prêts, placements, avances et autres	1 681,0	1 681,0
Total	2 456,0	2 914,5

Programme 1

Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Mesures d'aide à l'emploi	683 939,3	-	-	683 939,3	686 143,9
2. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en oeuvre de l'Entente sur le marché du travail ¹	116 000,0	-	-	116 000,0	116 000,0
	<u>799 939,3</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>799 939,3</u>	<u>802 143,9</u>
Crédit à voter				799 939,3	802 143,9

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (RLRQ, chapitre D-8.3) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (RLRQ, chapitre F-5). De plus, ce programme privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais de l'Entente sur le marché du travail.

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Affectation à un fonds spécial	671 939,3	115 000,0		786 939,3	789 143,9
Transfert	12 000,0	1 000,0		13 000,0	13 000,0
	<u>683 939,3</u>	<u>116 000,0</u>		<u>799 939,3</u>	<u>802 143,9</u>

Programme 2

Mesures d'aide financière

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Aide aux personnes et aux familles	2 837 571,5	-	1 640,0	2 839 211,5	2 855 113,6
2. Action communautaire	24 051,3	-	-	24 051,3	25 151,3
3. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	31 381,3	-	-	31 381,3	30 439,8
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi ¹	24 944,0	-	-	24 944,0	24 944,0
	2 917 948,1	-	1 640,0	2 919 588,1	2 935 648,7
Moins : Crédits permanents Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001) Élément 1				5 500,0	5 500,0
Crédit à voter				2 914 088,1	2 930 148,7

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre les ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi. Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

¹ Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)			
Affectation à un fonds spécial	21 539,2	19 718,0	-	24 944,0	66 201,2	55 301,2
Transfert	2 810 532,3	4 333,3	31 381,3	-	2 846 246,9	2 873 207,5
Créances douteuses et autres provisions	5 500,0	-	-	-	5 500,0	5 500,0
	2 837 571,5	24 051,3	31 381,3	24 944,0	2 917 948,1	2 934 008,7
Budget d'investissements						
Prêts, placements, avances et autres	1 640,0	-	-	-	1 640,0	1 640,0
	1 640,0	-	-	-	1 640,0	1 640,0

Programme 3 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Gouvernance et services à l'organisation	173 095,7	1 315,3	806,0	172 586,4	165 836,8
2. Relations avec la clientèle et services aux citoyens et aux entreprises	319 982,9	-	-	319 982,9	294 978,2
	493 078,6	1 315,3	806,0	492 569,3	460 815,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter¹				492 559,7	460 805,4

Ce programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière, du Régime québécois d'assurance parentale ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au fonds du Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielles et de services aux citoyennes et citoyens. Il contribue au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

¹ Comportant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	60 779,6	116 484,5		177 264,1	177 264,1
Fonctionnement	94 352,5	28 727,5		123 080,0	114 871,9
Affectation à un fonds spécial	17 626,1	174 770,9		192 397,0	167 392,3
Transfert	337,5	-		337,5	1 337,5
	173 095,7	319 982,9		493 078,6	460 865,8
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	765,0	-		765,0	1 223,5
Prêts, placements, avances et autres	41,0	-		41,0	41,0
	806,0	-		806,0	1 264,5

Programme 4

Travail

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Relations du travail	11 176,9	-	-	11 176,9	10 193,9
2. Contribution financière du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au Tribunal administratif du travail	6 270,3	-	-	6 270,3	7 019,3
	17 447,2	-	-	17 447,2	17 213,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 1				0,7	0,7
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				17 436,9	17 202,9

Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	8 609,4	-		8 609,4	7 603,4
Fonctionnement	2 334,2	-		2 334,2	2 357,2
Affectation à un fonds spécial	-	6 270,3		6 270,3	7 019,3
Transfert	232,6	-		232,6	232,6
Créances douteuses et autres provisions	0,7	-		0,7	0,7
	11 176,9	6 270,3		17 447,2	17 213,2

Programme 5

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
			(000 \$)		
1. Secrétariat à la Capitale-Nationale	37 384,8	5,6	10,0	37 389,2	34 389,2
2. Commission de la capitale nationale du Québec	18 354,8	-	-	18 354,8	19 374,9
	55 739,6	5,6	10,0	55 744,0	53 764,1
Crédit à voter				55 744,0	53 764,1

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2017-2018	2016-2017
			(000 \$)		
Rémunération	1 368,2	-		1 368,2	1 368,2
Fonctionnement	425,8	-		425,8	425,8
Affectation à un fonds spécial	15 000,0	-		15 000,0	-
Transfert	20 590,8	18 354,8		38 945,6	51 965,7
	37 384,8	18 354,8		55 739,6	53 759,7
Budget d'investissements					
Immobilisations tangibles	10,0	-		10,0	10,0
	10,0	-		10,0	10,0

Crédit au net

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 3 - Administration		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	491 763,3	459 550,5
Moins : Revenus associés au crédit au net	1 000,0	1 000,0
Crédit au net	490 763,3	458 550,5

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des revenus de recouvrement du Ministère notamment de l'aide financière de dernier recours et du recouvrement des sommes dues par les garants défaillants.

Lorsque ces revenus dépassent 1 000 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent à 10 % des revenus compris entre 1 000 000 \$ et 67 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 5 % des revenus qui excèdent 67 000 000 \$, sans excéder 80 000 000 \$.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Fonds de développement du marché du travail	786 939,3	789 143,9
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	19 718,0	19 718,0
Fonds de développement du marché du travail	24 944,0	24 944,0
Fonds québécois d'initiatives sociales	21 539,2	10 639,2
Total du programme 2	66 201,2	55 301,2
Programme 3 - Administration		
Fonds de développement du marché du travail	102 133,4	102 133,4
Fonds des biens et des services	63 290,8	39 407,3
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	17 626,1	17 626,1
Fonds du Tribunal administratif du Québec	9 346,7	8 225,5
Total du programme 3	192 397,0	167 392,3
Programme 4 - Travail		
Fonds du Tribunal administratif du travail	6 270,3	7 019,3
Programme 5 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale		
Fonds de la capitale nationale et de sa région	15 000,0	-
Total	1 066 807,8	1 018 856,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	146 056,7	134 253,4
Fonctionnement	47 677,5	34 739,5
Capital	15 777,8	15 763,4
Intérêt	933,0	933,0
Support	856 362,8	833 167,4
Total	1 066 807,8	1 018 856,7

Crédits de transfert

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Entente sur le marché du travail	1 000,0	1 000,0
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre	12 000,0	12 000,0
Total du programme 1	13 000,0	13 000,0
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Aide aux personnes et aux familles	2 810 532,3	2 837 334,4
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	31 381,3	30 439,8
Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires	459,0	559,0
Programme de soutien financier aux centres offrant des services en toxicomanie avec hébergement	-	1 000,0
Programme de soutien financier aux corporations de développement communautaire	3 874,3	3 874,3
Total du programme 2	2 846 246,9	2 873 207,5
Programme 3 - Administration		
Autres crédits de transfert	337,5	1 337,5
Programme 4 - Travail		
Autres crédits de transfert	232,6	232,6
Programme 5 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale		
Aide à la Ville de Québec	14 800,0	26 800,0
Commission de la capitale nationale du Québec	18 354,8	19 374,9
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	5 790,8	5 790,8
Total du programme 5	38 945,6	51 965,7
Total	2 898 762,6	2 939 743,3

Ventilation par bénéficiaires

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Entreprises	10 685,6	10 685,6
Entreprises et organismes d'État	20 183,7	21 203,8
Municipalités	14 800,0	26 800,0
Organismes à but non lucratif	14 508,6	16 608,6
Personnes	2 838 584,7	2 864 445,3
Total	2 898 762,6	2 939 743,3

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)	
Rémunération	5 086,4	5 086,4
Fonctionnement	6 197,6	5 765,7
Capital	6 187,0	7 451,4
Intérêt	2 712,7	2 900,3
Support	2 878 578,9	2 918 539,5
Total	2 898 762,6	2 939 743,3

